



CENTRE DE CONSULTATION
ET DE CONCERTATION

Gatineau, le 14 juillet 2005

Monsieur Yves Ducharme
Maire et président du comité exécutif de la Ville de Gatineau
Maison du Citoyen
25, rue Laurier
Gatineau (Québec) J8X 4C8

Monsieur le Maire,

C'est avec le sentiment du devoir accompli que, au nom de la commission de consultation sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles, je vous transmets le rapport de consultation publique.

Je tiens à remercier les services municipaux des Communications et des Travaux publics pour avoir assuré une information de qualité et pour leur disponibilité ainsi que le service de la Planification stratégique pour l'aide soutenue qui a facilité notre travail.

Les membres de la commission ont également apprécié que plusieurs conseillers et conseillères suivent avec intérêt les séances de l'audience publique.

Par ailleurs, il faut souligner l'engagement communautaire et volontaire des membres de la commission. Ils ont écouté avec attention les commentaires et les suggestions des citoyens qu'ils ont analysés avec rigueur et intensité afin de formuler des recommandations utiles aux décisions à prendre pour bonifier le PGMR.

Le message des citoyens est clair : il faut prendre les moyens pour atteindre tous les objectifs de réduction des matières résiduelles produites sur le territoire de Gatineau et, pour ce faire, travailler en partenariat avec les organismes du milieu de façon continue.

Pour réussir ce virage, la commission a recommandé plusieurs nouvelles pistes d'action et divers moyens de mise en œuvre : du personnel spécialisé et, pièce maîtresse, un comité d'implantation et de suivi.

La commission a formulé des avis mais il revient au conseil municipal de décider comment donner suite à ceux-ci et lesquels retenir en priorité ainsi que d'arrêter les orientations pour que le service des travaux publics reformule les actions du PGMR final.

Les citoyens souhaitent cependant être informés d'une façon transparente de ce processus de décision.

La commission retient comme valeur d'appréciation la plus importante de toute cette grande opération de participation le témoignage d'un citoyen qui a écrit dans les fiches d'évaluation : « On a l'impression d'être pas seulement invité à participer aux rencontres mais vraiment écouté. » Nous souhaitons qu'il en soit toujours ainsi à Gatineau.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées,



Luc Ouimet,
Président de la commission

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

déposé par
LA COMMISSION DE CONSULTATION
à
LA VILLE DE GATINEAU

Août 2005

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 LE PROJET DE PGMR DE LA VILLE DE GATINEAU	5
1.1 BILAN DES MATIERES RESIDUELLES GENEREES EN 2004 A GATINEAU	6
1.2 OBJECTIFS DE RECUPERATION A ATTEINDRE EN 2008	7
1.2.1 Pour le secteur résidentiel de la Ville de Gatineau	7
1.2.2 Pour le secteur des institutions, commerces et industries (ICI).....	8
1.2.3 Pour le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)	8
1.2.4 Trois scénarios de collectes.....	9
1.2.5 Sensibilisation de la population et contrôle réglementaire	11
1.2.6 Incitatif fiscal.....	12
1.2.7 Élimination	13
1.2.8 Le compostage.....	14
2 PREOCCUPATIONS ET OPINIONS EXPRIMEES LORS DE LA CONSULTATION	15
2.1 ORIENTATIONS GENERALES DU PGMR.....	16
2.2 SENSIBILISATION, COMMUNICATION ET EDUCATION.....	19
2.3 LES DIFFERENTS SCENARIOS PRESENTES	22
2.3.1 Scénario 1.....	22
2.3.2 Scénario 3.....	23
2.3.3 Scénario 2.....	24
2.3.4 Commentaires généraux sur les scénarios	25
2.3.5 Le choix des bacs.....	26
2.3.6 Matières putrescibles et encombrants	28
2.4 LE CRT ET LES RDD.....	30
2.5 LES ICI ET CRD	31
2.6 ÉLIMINATION.....	32
2.7 INCITATIFS FINANCIERS, CONTROLE REGLEMENTAIRE ET FINANCEMENT.....	33
3 CONSTATATIONS, ANALYSE, RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS	35
3.1 LA QUALITE DE LA PARTICIPATION ET DE L'ENGAGEMENT	35
3.2 LES CRITERES D'ANALYSE DE LA COMMISSION	36
3.2.1 Les critères d'analyse.....	36
3.2.1.1 Les orientations du plan stratégique en matière de gouvernance participative	37
3.2.1.2 Le Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales (8 février 2005) ...	38
3.2.1.3 La politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008	39
3.2.1.4 La nature et la portée des recommandations.....	40
3.2.2 La crédibilité du processus de consultation publique.....	41
3.3 LE PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE GATINEAU	42
3.3.1 Les caractéristiques du PGMR.....	42
3.3.2 Les recommandations particulières.....	44
3.3.2.1 Mieux connaître les motifs des gens et les obstacles à la participation	44
3.3.2.2 Les différents scénarios présentés	46
3.3.2.3 L'implantation de la formule des « éco-centres ».....	48
3.3.2.4 Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition	50
3.3.2.5 Les institutions, les commerces et les industries	51
3.3.2.6 Le compostage	52
3.3.2.7 Encourager les partenariats	54
3.3.2.8 Les encombrants.....	55
3.3.2.9 Les boues.....	56
3.3.2.10 L'élimination.....	57
3.3.2.11 Le programme de sensibilisation.....	59
3.3.3 La mise en œuvre	61
3.3.3.1 Un budget approprié.....	61
3.3.3.2 Une équipe permanente spécialisée	62
3.3.3.3 Un comité d'implantation et de suivi	64
3.3.3.4 Un bilan annuel	64
CONCLUSION	66

Liste des tableaux

<i>Tableau 1.1</i>	<i>Situation actuelle pour la Ville de Gatineau.....</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 1.2a</i>	<i>Les scénarios proposés pour la collecte des matières résiduelles : la collecte des ordures</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 1.2b</i>	<i>Les scénarios proposés pour la collecte des matières résiduelles : la collecte des matières recyclables.....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 1.2c</i>	<i>Les scénarios proposés pour la collecte des matières résiduelles : la collecte des matières putrescibles.....</i>	<i>11</i>

Liste des annexes

Annexe A : Liste des mémoires.....	i
Annexe B : Bibliographie.....	ii

INTRODUCTION

➤ PLANIFICATION STRATEGIQUE DE LA VILLE DE GATINEAU

La Ville de Gatineau s'est récemment doté de son premier plan stratégique, un outil novateur qui vise à bâtir une communauté solidaire, prospère et diversifiée¹. Un des volets de ce plan stratégique est axé sur la gouvernance participative où la Ville s'engage à associer ses citoyens et partenaires le plus étroitement possible à la mise en valeur de ses ressources et à la gestion de la cité. Il s'agit là d'un virage majeur par rapport à un modèle de gestion plus traditionnelle qui confiait aux seules autorités politiques la responsabilité de la gestion de la Ville.

La consultation publique tenue sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Ville de Gatineau s'inspire directement de cette nouvelle philosophie de gouvernance. Ainsi, tel que précisé dans le document du Plan stratégique, « le concept de gouvernance propose un mode de coordination de l'action où le pouvoir et les ressources sont distribués différemment entre les niveaux de gouvernement, la société civile et les forces du marché² ».

Les travaux conduisant à l'adoption de ce tout nouveau plan stratégique ont conduit à un consensus clair sur le fait qu'un nombre grandissant de citoyens désirent maintenant être entendus et veulent être associés de près aux nouveaux enjeux municipaux. Pour garantir la réussite de cette nouvelle approche, on a insisté pour dire que la diffusion d'information et la consultation des citoyens constituent le point de départ de leur participation à la gestion de la chose publique.

C'est donc dans cet esprit que la Ville a décidé, en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement, de tenir des consultations publiques sur le projet de PGMR en intégrant ainsi les principes de participation des citoyens aux affaires municipales.

¹ Ville de Gatineau, Section de la planification stratégique, Plan stratégique 2003-2007, septembre 2003, 43 pages. Voir aussi : Ville de Gatineau, Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales, février 2005.

² Plan stratégique 2003-2007, p. 34.

➤ LA DEMARCHE DE CONSULTATION SUR LE PGMR

Le projet de PGMR a été officiellement adopté par le conseil municipal de la Ville de Gatineau le 19 avril 2005 et mandat a alors été donné de tenir une consultation publique pour entendre le point de vue des citoyens et des groupes sur les principaux enjeux du projet. Le mandat confié à la commission de consultation ad hoc était le suivant :

- mener à bien le processus de consultation publique sur le projet de PGMR selon les règles de l'art ;
- entendre les représentants du milieu et les citoyens ;
- faire rapport à la Commission de l'environnement, au conseil municipal et à la population sur ses constats et ses recommandations à la suite des consultations.

Pour informer les citoyens, groupes et organismes de la tenue de cette consultation et les inviter à participer et à réagir au projet de plan de gestion, des avis publics ont été publiés le mercredi 20 avril 2005 dans *Le Droit* et le *Bulletin d'Aylmer*. Un dépliant a été inséré dans le Publi-sac et distribué à 103 500 exemplaires en français et à 15 200 exemplaires en anglais, principalement dans le secteur Aylmer. Un résumé du projet a été mis à la disposition des citoyens pour consultation dans les cinq centres de services et les dix succursales de la bibliothèque municipale. Le résumé a aussi été rendu accessible en format PDF sur le site Internet de la Ville. Le document détaillé du projet était également accessible sur le site Internet.

Une conférence de presse a été tenue à la Maison du Citoyen dans le secteur de Hull, le 19 mai 2005, en présence de la maire suppléante de Gatineau, M^{me} Jocelyne Houle, de M. Roland Morin, directeur du Module des travaux publics et de l'environnement et du président de la commission de consultation, M. Luc Ouimet. Cette conférence de presse a été l'occasion de présenter le projet, d'expliquer l'ensemble du processus de consultation proposé par la Ville et d'inviter les citoyens à y participer activement.

Pour mener à bien son processus de consultation publique, la Ville de Gatineau a mis sur pied une commission de consultation formée de représentants de certains organismes environnementaux et communautaires, du milieu des affaires, du milieu syndical et du conseil municipal.

La présidence de la commission de consultation a été confiée à M. Luc Ouimet, président du Centre de consultation et de concertation. Les six autres membres de la commission étaient :

- M. Yves Arseneault, représentant du milieu des affaires ;
- M^{me} Pauline Bouchard, représentante du milieu socio-communautaire ;
- M^{me} Nicole DesRoches, représentante des groupes de protection de l'environnement et membre de la Commission de l'environnement de la Ville de Gatineau ;
- M. Éric Faussurier, membre de la Commission de l'environnement de la Ville de Gatineau ;
- M. Michel Quijada, représentant du milieu syndical ;
- M. André Levac, conseiller municipal de la Ville de Gatineau pour le district d'Aylmer et vice-président de la Commission de l'environnement de la Ville de Gatineau.

Le processus de consultation s'est déroulé en deux temps. Les citoyens ont d'abord été invités à des séances d'information dans le but de favoriser une bonne compréhension du projet de PGMR, ses objectifs, ses enjeux et ses coûts. Ces séances d'information ont permis aux représentants du Module des travaux publics de la Ville de faire la présentation détaillée des principaux éléments du PGMR et de répondre aux questions des citoyens. Le texte de la présentation a été remis, sur demande, aux participants présents lors de cette période d'information et rendu disponible sur le site Internet de la Ville. Les quatre séances de la première partie de la consultation ont été tenues en soirée, le 19 mai 2005, à l'école secondaire Le Versant dans le secteur de Gatineau ; le 24 mai 2005, à la Maison du Citoyen dans le secteur de Hull ; le 25 mai 2005, au centre de services de Buckingham dans le secteur Buckingham ; le 26 mai 2005, au centre de services d'Aylmer dans le secteur d'Aylmer. Plus de 130 personnes ont participé à ces séances d'information et plus de cinquante d'entre elles ont pu formuler des questions parfois précédées de préambules.

Dans un second temps, la commission a entendu le point de vue des citoyens et des groupes sur le projet de PGMR de la Ville. Seize mémoires écrits ont été déposés à la commission, treize personnes sont venues présenter verbalement leurs opinions et 59 autres participants ont mis par écrit leurs commentaires en complétant les formulaires d'évaluation remis lors des assemblées publiques. Environ 80 personnes ont participé à la deuxième partie des audiences.

Les trois séances de la deuxième partie de la consultation ont eu lieu en soirée, le 7 juin 2005, à la Maison du Citoyen dans le secteur de Hull ; le 8 juin 2005, à l'école secondaire Le Versant dans le secteur de Gatineau ; le 9 juin 2005, au centre de services d'Aylmer dans le secteur d'Aylmer. La liste des mémoires et des interventions est reproduite à l'annexe A du présent rapport. Le contenu des mémoires peut être consulté en communiquant avec la Section de la planification stratégique de la Ville de Gatineau.

Le chapitre 1 de ce document décrit brièvement le projet de PGMR tel que présenté par la Ville de Gatineau. Le chapitre 2 reflète les questions, les préoccupations, les commentaires, les attentes et les opinions exprimés par les citoyens lors des deux parties de la consultation publique. Le chapitre 3 constitue l'analyse des résultats de la consultation et il présente les avis et recommandations de la commission en vue de bonifier le projet. La conclusion précise davantage les priorités suggérées par la commission.

1 LE PROJET DE PGMR DE LA VILLE DE GATINEAU

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, rendue publique en septembre 2000, impose à toutes les MRC et grandes villes du Québec la mise en valeur d'une moyenne de 65 % des matières résiduelles produites sur leur territoire pouvant être mises en valeur. La pondération de ces objectifs par matière permet d'établir une moyenne d'environ 60 % de l'ensemble des matières résiduelles et c'est par cette moyenne qu'est généralement exprimé l'objectif du secteur municipal.

Dans le secteur municipal, l'objectif de mise en valeur des matières résiduelles mises au rebut mais potentiellement valorisables est établi par matière de la façon suivante :

- 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres (papiers et cartons), des encombrants (mobilier et gros électroménagers) et des matières putrescibles (résidus verts, résidus de table) ;
- 75 % des résidus d'huile, des peintures et des pesticides (RDD) ;
- 60 % des autres RDD ;
- 50 % des textiles ;
- 80 % des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses (gérés par consigne).

Pour atteindre de tels niveaux de valorisation, en conformité avec les grands principes de la loi québécoise, la pratique des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et, en dernier recours, élimination) est privilégiée par la Ville de Gatineau. La participation de tous les citoyens, des organismes publics et privés ainsi que de tous les secteurs est fortement sollicitée.

Le projet de PGMR de la Ville de Gatineau formule trente propositions qui touchent, entre autres, le mode de collecte des ordures et des matières recyclables, l'implantation d'une collecte de matières putrescibles, la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) et le financement de composteurs domestiques. Le projet propose aussi la mise en place d'encadrements réglementaires, le recyclage des déchets de construction et de rénovation,

l'implantation d'un programme municipal de vidange et d'inspection des fosses septiques. Il propose aussi un programme d'information et le partenariat avec les groupes communautaires et les autres groupes.

Nous présentons ici les principaux éléments contenus dans le projet de PGMR de la Ville de Gatineau. Un résumé du projet ainsi que l'ensemble du projet sont disponibles à la Section de la planification stratégique de la Ville de Gatineau.

1.1 BILAN DES MATIERES RESIDUELLES GENEREES EN 2004 A GATINEAU

En 2004, année de référence du PGMR, approximativement 228 030 tonnes de matières résiduelles ont été produites sur le territoire de la Ville de Gatineau. Pour le secteur résidentiel seulement, les 234 679 citoyens de Gatineau ont généré 104 200 tonnes de matières résiduelles. Ceci représente une production moyenne de 1,213 kilogramme par personne par jour.

La masse totale produite se répartit de la façon suivante selon les différents secteurs :

▪ Secteur résidentiel	104 200 tonnes
▪ Secteur ICI (industries, commerces et institutions)	56 404 tonnes
▪ Secteur CRD (construction, rénovation et démolition)	25 000 tonnes
▪ Secteur des boues	42 426 tonnes

1.2 OBJECTIFS DE RECUPERATION A ATTEINDRE EN 2008

1.2.1 Pour le secteur résidentiel de la Ville de Gatineau

Tableau 1.1 Situation actuelle pour la Ville de Gatineau

Services et matières visées	Matières récupérées en 2004 (en tonnes)	Objectifs de 2008 (en tonnes)	Rendement actuel par rapport à l'objectif
Matières recyclables (fibres, verre, métal, plastique)	15 805	29 009	54,5 %
Matières putrescibles : compostage domestique, coupures de gazon, feuilles et rameaux de cèdres	3087	25 508	12,1 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	401	313	Objectif atteint
Encombrants	1705	2063	82,6 %
Textiles (OSBL)	1318	1042	Objectif atteint
Contenants à remplissage unique (CRU)	1075	1152	93,3 %

Comme on peut le constater à la lumière des données du tableau 1.1, le bilan de la collecte des matières recyclables ne représente que 54,5 % des objectifs de 2008 de la politique gouvernementale. Selon la Ville, un des principaux enjeux du PGMR est donc de faire en sorte que les non-participants actuels adhèrent aux différents programmes, facilitant et rendant ainsi possible l'atteinte des objectifs fixés.

En ce qui a trait aux matières putrescibles, les défis sont encore plus importants puisque le taux de récupération n'est que de 12 %, bien loin du 60 % fixé par la politique québécoise. En plus de hausser de façon importante la participation des citoyens aux différents modes de collecte, la Ville entend également introduire des mesures d'encadrement réglementaire allant jusqu'à interdire le rejet de matières recyclables. La mise en œuvre d'une vaste campagne de sensibilisation pour inciter les citoyens à participer aux moyens mis en place est aussi prévue dans le PGMR de la Ville.

1.2.2 Pour le secteur des institutions, commerces et industries (ICI)

Selon les données disponibles, le PGMR évalue que le secteur ICI devrait recycler environ 40 000 tonnes et valoriser 6000 tonnes de matières putrescibles pour atteindre les objectifs fixés par la *Politique* en 2008. Toutefois, la responsabilité municipale en ce qui concerne les ICI se limite simplement à leur suivi annuel. La Ville n'a donc pas l'obligation d'offrir des services et des infrastructures dans l'élaboration de son PGMR pour le secteur des ICI.

La municipalité et ses quelque 3000 employés seront aussi mis à contribution. D'ici 2008, la Ville de Gatineau envisage d'implanter des programmes favorisant le principe des 3R-V à ses édifices ainsi qu'aux activités qu'elle encadre, notamment les fêtes et festivals.

1.2.3 Pour le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

Pour atteindre les objectifs de la *Politique*, le PGMR estime que le recyclage des déchets de construction aurait dû atteindre près de 10 000 tonnes en 2004. En 2008, c'est 15 000 tonnes de déchets qui devront être recyclés. Actuellement, selon les données disponibles, le recyclage du secteur CRD n'est que de 5200 tonnes.

Le PGMR évalue aussi qu'une augmentation substantielle du recyclage sur les chantiers de maisons neuves devrait permettre d'atteindre les objectifs plus rapidement puisque ce secteur ne recycle à peu près pas actuellement.

La Ville de Gatineau entend rendre le recyclage des déchets de construction obligatoire, dès 2008, par l'entrée en vigueur d'un règlement municipal. Ce règlement stipulerait qu'une copie d'un contrat de recyclage des déchets de construction devra être déposée à l'appui de toute demande de permis de construction de maison neuve, de rénovation majeure – c'est-à-dire plus de 5000 \$ – ou de démolition.

1.2.4 Trois scénarios de collectes

Si, dans son PGMR, la Ville n'a pas l'obligation d'atteindre, dès 2008, les objectifs de la *Politique québécoise* pour le secteur résidentiel, elle est tout de même tenue d'offrir les services et les infrastructures nécessaires pour permettre l'atteinte des objectifs fixés.

Pour y arriver, la Ville propose trois scénarios de gestion des matières résiduelles pour les années 2006 à 2010. Les trois scénarios permettent l'atteinte des objectifs. La Ville indique toutefois qu'elle favorise d'emblée le scénario 2 puisque ce dernier offre, au meilleur coût, une plus grande flexibilité pour le citoyen en ce qui a trait au choix du contenant à utiliser pour les différents types de collecte. En optant pour le scénario 2, la Ville considère qu'elle pourra plus facilement augmenter la participation d'un plus grand nombre de citoyens à la collecte des matières recyclables et putrescibles.

Le tableau 1.2 permet de comprendre les différences entre les trois scénarios, différences qui concernent essentiellement le mode et la fréquence de la collecte des matières recyclables. En ce qui concerne les matières putrescibles, le plus gros défi à relever, les trois scénarios proposent les mêmes moyens pour atteindre les objectifs. Le cadre de référence n'est pas une option possible. Il précise tout simplement la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la Ville.

Tableau 1.2a Les scénarios proposés pour la collecte des matières résiduelles : la collecte des ordures

	Cadre de référence	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Collecte des ordures	Contrat de 5 ans (2006-2010) Une fois/semaine Collecte manuelle (semi-mécanisée à Buckingham et Masson-Angers) Collecte des encombrants	Contrat de 5 ans (2006-2010) Une fois/semaine Collecte semi-mécanisée : sacs, poubelles et bacs roulants permis Collecte des encombrants Deux nouveaux inspecteurs et un chargé de projet	Contrat de 5 ans (2006-2010) Une fois/semaine Collecte semi-mécanisée : sacs, poubelles et bacs roulants permis Collecte des encombrants Deux nouveaux inspecteurs et un chargé de projet	Contrat de 5 ans (2006-2010) Une fois/semaine Collecte semi-mécanisée : sacs, poubelles et bacs roulants permis Collecte des encombrants Deux nouveaux inspecteurs et un chargé de projet

Tableau 1.2b Les scénarios proposés pour la collecte des matières résiduelles : la collecte des matières recyclables

	Cadre de référence	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Collecte des matières recyclables	<p>Contrat renouvelé le 1^{er} mai 2008, peut dépasser 5 ans</p> <p>Une fois aux 2 semaines</p> <p>Collecte manuelle et séparée avec bacs de 64 litres et sacs transparents</p>	<p>Contrat renouvelé le 1^{er} mai 2008, peut dépasser 5 ans</p> <p>Une fois/semaine</p> <p>Collecte manuelle et pêle-mêle</p> <p>Collecte avec bacs de 64 litres ou sacs transparents (le bac roulant n'est pas permis)</p> <p>Bacs de 64 litres fournis par la Ville</p>	<p>Contrat renouvelé le 1^{er} mai 2008, peut dépasser 5 ans</p> <p>Une fois aux 2 semaines</p> <p>Collecte semi-mécanisée et pêle-mêle</p> <p>Choix et achat du contenant par le citoyen</p> <p>Bac de 64 litres quand même fournis par la Ville</p>	<p>Contrat renouvelé le 1^{er} mai 2008, peut dépasser 5 ans</p> <p>Une fois aux 2 semaines</p> <p>Collecte semi-mécanisée et pêle-mêle</p> <p>Bacs de 360 litres fournis par la Ville (seul contenant accepté)</p>

Tableau 1.2c Les scénarios proposés pour la collecte des matières résiduelles : la collecte des matières putrescibles

	Cadre de référence	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Collecte des matières putrescibles	Collecte des coupures de gazon et feuilles (Aylmer et Hull) Collecte des feuilles (Gatineau) Subvention de composteurs domestiques (250 par an) Collecte des arbres de Noël	Collecte des putrescibles (implantation graduelle) Une fois/semaine (39 sem./année) Collecte semi-mécanisée : bacs roulants, poubelles et sacs permis Bacs de 240 litres aérés fournis par la Ville et autres contenants possibles pour les surplus Coupures de gazon et feuilles en 2006 pour toute la Ville Implantation en 2007-2008 pour les un et deux logis de la collecte des déchets de table Projets pilotes en 2009-2010 pour les multilogements Collecte des arbres de Noël	Collecte des putrescibles (implantation graduelle) Une fois/semaine (39 sem./année) Collecte semi-mécanisée : bacs roulants, poubelles et sacs permis Bacs de 240 litres aérés fournis par la Ville et autres contenants possibles pour les surplus Coupures de gazon et feuilles en 2006 pour toute la Ville Implantation en 2007-2008 pour les un et deux logis de la collecte des déchets de table Projets pilotes en 2009-2010 pour les multilogements Collecte des arbres de Noël	Collecte des putrescibles (implantation graduelle) Une fois/semaine (39 sem./année) Collecte semi-mécanisée : bacs roulants, poubelles et sacs permis Bacs de 240 litres aérés fournis par la Ville et autres contenants possibles pour les surplus Coupures de gazon et feuilles en 2006 pour toute la Ville Implantation en 2007-2008 pour les un et deux logis de la collecte des déchets de table Projets pilotes en 2009-2010 pour les multilogements Collecte des arbres de Noël
Dépenses en 2010 :				
- nettes (000\$)	11 891,6	14 625,5	14 406,7	14 606,9
- dépenses par logis	109,66 \$	134,87 \$	132,85 \$	134,70 \$

1.2.5 Sensibilisation de la population et contrôle réglementaire

Le projet de PGMR fait le constat que pour augmenter la participation des citoyens au recyclage, il n'est pas nécessaire de trouver de nouvelles matières à recycler ou de proposer de meilleurs contenants. Elle considère qu'il faut plutôt tout mettre en œuvre pour augmenter la participation aux mesures mises en place. À cet effet, la Ville propose un important plan

quinquennal de communication doté d'une enveloppe globale de 1,3 million de dollars sur cinq ans afin de sensibiliser la population et faire la promotion des différents programmes de récupération.

Par ailleurs, la Ville entend, dès 2006, partager la mission de la sensibilisation de la population avec les entrepreneurs et les organismes communautaires. Une enveloppe de subvention annuelle de l'ordre de 25 000 \$ est prévue pour soutenir les activités de sensibilisation qui seront organisées par les organismes communautaires dont la mission est axée principalement sur le développement durable.

De plus, la Ville de Gatineau envisage de décréter, en 2008, un règlement municipal interdisant de jeter aux ordures des matières recyclables.

Le projet de PGMR prévoit également l'ajout, dès 2006, de deux inspecteurs sur la route pour faire le suivi de la collecte. Le projet envisage aussi l'embauche d'une équipe de quatre étudiants durant la période estivale. Ils auraient comme mandat la sensibilisation des citoyens sur l'heure de sortie et de récupération des poubelles, sur la séparation des matières dans les bacs de recyclage et sur le respect des limites de contenants lors de la collecte des ordures. De leur côté, les inspecteurs auront la responsabilité de la mise en vigueur des règlements municipaux. Enfin, un chargé de projet verrait à coordonner la mise sur pied du service de collecte des matières putrescibles.

1.2.6 Incitatif fiscal

Selon des études effectuées par la CUO en 1997, un incitatif fiscal basé sur le principe de l'utilisateur-payeur permettrait à un citoyen émérite qui recycle, composte et diminue ses sorties d'ordures de moitié d'économiser environ 50 \$ sur une année. Par contre, le citoyen qui mettrait au chemin six sacs d'ordures par semaine verrait ses dépenses grimper de 500 \$ par année.

Puisque le but premier des programmes du PGMR de la Ville est de diminuer la masse de matières enfouies et non de transférer le fardeau fiscal aux contribuables, l'approche réglementaire est privilégiée au lieu de l'introduction d'un incitatif fiscal. De plus, selon la

Ville, différentes expériences réalisées à Gatineau et ailleurs ont démontré que la fréquence de la collecte et la taille des bacs de recyclage avaient peu d'impact sur le rendement, d'où la préférence pour une approche réglementaire.

Toutefois, le recours à la tarification n'est pas exclu en cas de difficulté à atteindre les objectifs ou encore comme complément à la réglementation municipale.

1.2.7 Élimination

En ce qui concerne l'enfouissement sanitaire, quatre possibilités s'offrent à la Ville de Gatineau :

1. Maintenir l'enfouissement sanitaire à Lachute aussi longtemps que possible, c'est-à-dire jusqu'à environ 2020.
2. Maintenir le transbordement et changer de lieu d'enfouissement.
3. Reprendre un processus d'autorisation de site en zone agricole devant la CPTAQ.
4. Mettre sur pied un projet de LES en zone non agricole dès que la loi le permettra.

En ce qui concerne l'aménagement d'une usine d'élimination des matières résiduelles, les possibilités sont les suivantes :

1. Reprendre le projet d'incinérateur dans la zone industrielle de salubrité dès que la loi le permettra.
2. Mettre sur pied un projet d'usine de traitement autre que l'incinérateur dans la zone industrielle de salubrité ; les technologies disponibles à considérer sont, entre autres, la digestion anaérobie, la gazéification et la vitrification.

Le projet de PGMR propose de maintenir la situation actuelle en utilisant le site de Lachute jusqu'en 2013. Ce choix implique la signature d'un nouveau contrat de cinq ans ou une entente intermunicipale à compter du 1^{er} juillet 2008.

En fonction des nouveaux pouvoirs accordés aux municipalités régionales par la loi québécoise en ce qui concerne l'élimination des matières résiduelles – elles peuvent dorénavant limiter ou refuser les matières résiduelles provenant de l'extérieur de leur territoire –, le projet propose la réalisation d'une étude de faisabilité pour choisir une solution d'avenir et pour que l'élimination se fasse sur le territoire de la Ville de Gatineau. Cette étude, qui représente une dépense d'environ 150 000 \$, devrait évaluer toutes les différentes

possibilités pour l'élimination des matières résiduelles ultimes. Le début des opérations de ce nouveau site est prévu entre 2013 et 2018.

1.2.8 Le compostage

En vue d'atteindre les objectifs fixés par la politique gouvernementale, la valorisation des matières putrescibles peut représenter une masse à composter de plus de 33 000 tonnes par année pour la Ville de Gatineau. Il s'agit là d'un défi majeur à relever.

Pour y arriver, le projet de PGMR indique clairement que la Ville devra assurer l'implantation d'un programme de compostage et précise que la Ville ne désire pas opérer elle-même un futur centre de compostage. Cette opération devra alors être octroyée à la libre entreprise par un processus de soumissions publiques et le soumissionnaire devra démontrer la conformité de son site aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en plus de la disponibilité du site pour le volume de Gatineau.

Deux options sont présentées dans le projet de PGMR. Une première qui vise à l'établissement d'un site de compostage à basse technologie de grande surface et, une deuxième, axée sur l'implantation d'un centre de compostage à technologie mécanisée qui pourrait être situé dans la zone industrielle de salubrité. L'exemple de l'usine Comporec à Sorel-Tracy est utilisé.

2 PREOCCUPATIONS ET OPINIONS EXPRIMEES LORS DE LA CONSULTATION

Pas moins de 210 personnes ont participé aux deux parties de l'audience publique tenues par la commission de consultation sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Ville de Gatineau.

Dans la première partie, une cinquantaine de personnes sont venues poser des questions, faire part de leurs préoccupations et faire des commentaires. Très souvent, leur questionnement était précédé de préambules exprimant leur point de vue et la commission en a tenu compte.

Dans la deuxième partie, la commission a reçu, en tout, 17 mémoires écrits et elle a entendu treize personnes qui sont venues présenter verbalement leurs commentaires et opinions sur le projet. Également, lors de la période d'information, sur les 133 personnes présentes aux quatre séances, 59 ont complété le formulaire d'évaluation et ont mis par écrit leurs commentaires sur le projet. La commission a tenu compte de ces commentaires, tout comme des opinions formulées lors de cette période d'information.

Ce chapitre relate l'ensemble des points de vue exprimés sur les grandes orientations du projet, sur les différents scénarios de collecte proposés, ainsi que sur l'important programme de sensibilisation que la Ville a l'intention de mettre en œuvre pour faciliter l'atteinte des objectifs. En plus de ces trois enjeux majeurs qui ont principalement retenu l'attention des participants, ce chapitre présente aussi les préoccupations des participants sur plusieurs autres éléments faisant partie du projet de PGMR. Mentionnons, entre autres, le secteur des ICI, la qualité du service de collecte, les résidus domestiques dangereux ainsi que la contribution de l'ensemble des partenaires de la Ville pour faire du projet une réussite.

La commission a été en mesure de constater qu'il n'y a pas de remise en question fondamentale du projet présenté par la Ville. Les citoyens adhèrent aux valeurs environnementales qui y sont sous-jacentes, ils veulent participer et ils souhaitent ardemment que la Ville puisse atteindre les objectifs. Les participants ont toutefois exprimé des attentes plus grandes face aux mesures qui sont effectivement proposées. À cet effet, plusieurs

auraient souhaité un projet plus ambitieux, comportant une vision plus dynamique avec des mesures qui facilitent davantage la participation d'un plus grand nombre de citoyens. Certains considèrent que le projet ne va pas assez loin, qu'il y aurait moyen de faire plus pour atteindre les objectifs fixés par la *Politique québécoise*, qu'une réflexion importante s'impose concernant le secteur des ICI et que la Ville aurait avantage à accentuer les modes de collaboration avec ses différents partenaires, notamment avec les groupes communautaires.

Le programme de sensibilisation a suscité un grand intérêt chez la très grande majorité des participants. Ils considèrent que le plan de communication et de sensibilisation se trouve au cœur même de la réussite ou de l'échec du PGMR. Les différents scénarios de collecte proposés ont aussi retenu l'attention des participants et ils ont été nombreux à contester le scénario privilégié par la Ville. Comme on pourra le constater, la faible différence entre les coûts occasionnés par l'implantation des différents scénarios a incité les participants à favoriser d'abord un mode de collecte qui permettra une plus grande efficacité, une plus grande flexibilité et, surtout, qui garantira une plus grande valorisation de l'ensemble des matières résiduelles produites sur le territoire de la Ville de Gatineau.

Le processus de consultation a été apprécié par les participants à la consultation et plusieurs ont souligné qu'il s'agit là d'une bonne façon d'impliquer les citoyens. Toutefois, le fait qu'il n'y ait pas eu de séances publiques dans le secteur Masson-Angers a été mentionné par un des participants, surtout qu'un projet comme le PGMR nécessite sans conteste la participation de tous les citoyens de la grande ville de Gatineau³.

2.1 ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PGMR

Concernant les orientations générales sous-jacentes au projet de PGMR de la Ville de Gatineau, les participants s'entendent sur les grands principes du projet ainsi que sur les objectifs à atteindre. Certains sont même venus dire que la bonne volonté des citoyens de la Ville est évidente, que l'intérêt pour la récupération ne se dément pas. Une participante a d'ailleurs tenu à souligner à cet effet que les citoyens ont été nombreux à se mobiliser pour contester la diminution de la fréquence de la collecte du recyclage en 2004⁴. Toutefois,

³ Michel Lacombe, mémoire, p. 1.

⁴ Valérie Hourdebaigt, mémoire, p. 3 ; compilation des formulaires d'évaluation, Maison du citoyen, Hull, 24 mai 2005.

certaines déplorent le fait que le projet se limite trop aux exigences minimales de la *Politique québécoise*. Ils auraient souhaité une approche plus globale et novatrice permettant la valorisation d'un plus grand nombre de matières résiduelles⁵.

Tout en précisant que le projet ne devrait pas être déterminé uniquement en fonction de ses coûts inhérents, d'autres ont tenu à souligner que la Ville fait des efforts dans le bon sens et que cette volonté est grandement appréciée⁶. Pour certains, les objectifs sont peut-être ambitieux, mais les citoyens de Gatineau n'ont plus vraiment le choix puisque la possibilité d'exporter ailleurs les déchets produits tire à sa fin et qu'il serait de plus en plus responsable de les gérer sur son territoire. Pour cette raison, il faut donc résolument se mettre à la réduction, à la réutilisation et au recyclage. Certains soulignent d'ailleurs un manque d'agressivité pour inciter la participation des citoyens au recyclage⁷.

La question de la réduction à la source a aussi été mentionnée à plusieurs reprises lors des consultations. Pour les participants qui se préoccupent de cette question, le projet de la Ville semble bien timide et ils se demandent si la Ville va au moins appliquer ce principe lors de ses propres activités (camps de jour, centre de loisir, etc.)⁸. D'autres auraient souhaité des mesures plus concrètes visant à responsabiliser davantage les fabricants sur l'épineux dossier du sur-emballage⁹. À ce sujet, une participante invite la Ville à interdire l'emballage des fruits et légumes et à éliminer tous les contenants de « styromousse » utilisés dans les établissements publics¹⁰. Pour un autre, l'utilisation des sacs en plastique pour la collecte va directement à l'encontre de tous les principes de recyclage, de réutilisation et de récupération¹¹. D'autres sont venus dire que les gens ont beaucoup de difficultés avec le recyclage, tout simplement parce qu'ils sont débordés par les publi-sacs et inondés de dépliants publicitaires. La Ville ne pourrait-elle pas faire quelque chose pour réduire la quantité à disposer¹² ? Pour une autre, le projet de la Ville devrait aussi tenter de faire

⁵ Valérie Hourdebaigt, mémoire, p. 1 ; Catherine Barbeau, présentation orale, École secondaire Le Versant, Gatineau, séance du 8 juin 2005.

⁶ Compilation des formulaires d'évaluation, Maison du citoyen, Hull, 24 mai 2005.

⁷ Compilation des formulaires d'évaluation, Maison du citoyen, Hull, 24 mai 2005.

⁸ Stéphane Renaud, séance d'information, Maison du citoyen, Hull, 24 mai 2005.

⁹ Compilation des formulaires d'évaluation, Maison du citoyen, Hull, 24 mai 2005 ; Sylvain Gilbert, mémoire, p. 2 ; M. Bourgault, séance d'information, Centre de services, Buckingham, 25 mai, 2005 ; Micheline Bélaïr, Johane LaRochelle et Marthe Lanouette, séance d'information, Centre de services, Aylmer, 26 mai 2005.

¹⁰ Marie Pier Garneau, mémoire, p. 3.

¹¹ Sylvain Gilbert, mémoire, p. 2.

¹² M^{me} Roy, séance d'information, Maison du citoyen, Hull, 24 mai 2005 ; M^{me} Carrière, séance d'information, Centre de services, Buckingham, 25 mai 2005.

accepter le principe des « coûts environnementaux » reliés à un mode de consommation axée sur la production systématique de matières résiduelles¹³. En résumé, le PGMR de la Ville ne contient aucune mesure visant à augmenter la réduction à la source, les gens se disent déçus de cette absence et la Ville devrait corriger cette lacune dans la version finale du PGMR malgré le fait que la Ville n'ait pas tous les contrôles à cet égard¹⁴.

La participation du plus grand nombre possible de citoyens aux différentes mesures du PGMR est une préoccupation importante chez plusieurs. Pourquoi 35 % des gens ne font pas de recyclage ? Dans certains secteurs de la Ville, on déplore vivement le peu de participation au recyclage de la part des résidants. Est-ce que des études ont été faites par la Ville pour mieux comprendre ce phénomène¹⁵ ?

L'idée d'une nouvelle réglementation municipale visant à rendre obligatoire la participation est favorablement accueillie par un bon nombre. D'autres appréhendent toutefois un contrôle de type policier avec l'application de pénalités financières. Un participant se questionne cependant : si la Ville rend la participation obligatoire, est-ce que ce sont les propriétaires des immeubles à logements multiples qui seront responsables de l'application du règlement¹⁶ ? Pour un autre participant aux séances d'information, ce n'est surtout pas en réduisant les services qu'il sera possible d'augmenter le recyclage. Pour y arriver, selon lui, il faut aussi donner aux citoyens des outils faciles à comprendre et à utiliser¹⁷.

Un autre participant considère par contre que le projet est trop ambitieux et que les différents scénarios relèvent plus du rêve que de la réalité. Selon lui, les principales mesures proposées pour augmenter le taux de recyclage – la grosseur des bacs en particulier – sont bien secondaires et il faut d'abord commencer par conscientiser les gens. Des gens convaincus des objectifs à atteindre et bien motivés seraient, selon lui, le principal garant du succès du projet. D'où l'importance d'un sondage scientifique permettant de bien comprendre pourquoi on n'a pas réussi à faire mieux dans le passé et de connaître les véritables causes du peu de progrès

¹³ Marie Pier Garneau, mémoire, p. 5.

¹⁴ Ressourcerie de l'Outaouais, mémoire, p. 6 ; Nicole Pelletier, séance d'information, Centre de services, Aylmer, 26 mai 2005 ; Sylvie Rossignol, Ressourcerie de l'Outaouais, présentation orale, Maison du citoyen, Hull, séance du 7 juin 2005 ; Robert Thomset, présentation orale, Centre de services, Aylmer, séance du 9 juin 2005.

¹⁵ M. Lesquire, séance d'information, Centre de services, Buckingham, 25 mai 2005 ; Antoine L. Normand, mémoire, p.5.

¹⁶ M. Sauvageau, Association des condos des Hautes Plaines et M. Forest, séance d'information, Maison du citoyen, Hull, 24 mai 2005.

¹⁷ Compilation des formulaires, Centre de services d'Aylmer, Aylmer, 26 mai 2005.

obtenu : « C'est pourquoi, au lieu de travailler à tâtons, un sondage d'opinion en bonne et due forme s'avère absolument essentiel avant de finaliser le PGMR¹⁸ ». Enfin, toujours selon ce même participant, avant l'adoption du PGMR, la Ville devrait instaurer une véritable stratégie de communication et de marketing, beaucoup plus importante que l'actuel plan de sensibilisation proposé dans le PGMR, permettant surtout aux citoyens de voir la progression des résultats obtenus année après année et selon les différents secteurs de la Ville¹⁹.

Le projet de PGMR stipule que la Ville n'a pas l'obligation d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise* en 2008 et cette question du respect de l'échéancier n'a pas suscité beaucoup de commentaires de la part des participants à l'audience. Une seule participante a été catégorique sur le respect de l'échéancier, souhaitant que la Ville y parvienne même si elle n'y est pas obligée²⁰.

Un autre participant s'interroge enfin sur le principe même du recyclage et se demande s'il ne produit pas justement plus de pollution atmosphérique à cause des différents procédés de valorisation actuellement utilisés. Ne serait-il pas préférable, demande-t-il, d'enfouir l'ensemble des matières résiduelles et d'attendre le développement d'une nouvelle technologie plus appropriée permettant alors de recycler convenablement tout ce qui aura été enfoui²¹ ? Cette nouvelle technologie pourrait éventuellement remettre en question l'approche globale de la politique québécoise en matière de gestion des matières résiduelles et pourrait être validée lors d'une consultation publique de l'ensemble des québécois par le BAPE.

2.2 SENSIBILISATION, COMMUNICATION ET EDUCATION

Ce volet du PGMR a suscité des commentaires de la part de la très grande majorité des participants aux audiences publiques. Très étroitement en lien avec les commentaires précédents sur les grandes orientations du projet de la Ville, plus particulièrement sur l'importance capitale de la participation des citoyens, le programme de sensibilisation est largement perçu comme étant la véritable clé du succès du projet. Les commentaires sont nombreux et variés, mais tous insistent pour dire que la Ville ne doit pas lésiner sur

¹⁸ Antoine L. Normand, mémoire, p. 5.

¹⁹ Antoine L. Normand, mémoire, p. 9.

²⁰ Marie Pier Garneau, mémoire, p. 2.

²¹ Stéphane Renaud, séance d'information, Maison du citoyen, Hull, 24 mai 2005 et mémoire, p. 23.

l'importance de l'information pour vraiment augmenter le taux de participation aux mesures proposées et mettre toutes les chances de son côté pour l'atteinte des objectifs.

Pour un des participants, la réussite du projet de la Ville en matière de gestion des matières résiduelles repose entièrement sur la qualité, la quantité et la diversité de l'information qui sera communiquée aux citoyens. Selon lui, tous les moyens doivent être privilégiés : faire de la publicité à la radio, à la télévision, dans les journaux, ainsi que dans les commerces et centres commerciaux. La Ville devrait aussi axer sa campagne d'information sur des méthodes qui ont déjà fait leur preuve, notamment celle de Centraide, y incluant, entre autres, un thermomètre indiquant où en est rendue l'atteinte des objectifs. Une telle campagne devrait surtout favoriser une approche informative et incitative avant d'utiliser une approche punitive. De plus, selon lui, elle devrait utiliser divers moyens très pratiques : un calendrier pour se remémorer les dates des collectes, des activités de quartier, tenir compte des clientèles spécifiques, tels les jeunes, les personnes âgées, les analphabètes fonctionnels, etc. Au lieu des inspecteurs à qui on semble vouloir confier un rôle axé davantage sur la répression, la Ville devrait embaucher des facilitateurs et des pédagogues²².

Pour la représentante de la Ressourcerie de l'Outaouais, la campagne d'information et de sensibilisation des citoyens devrait aussi se faire en partenariat avec l'ensemble des organismes du milieu afin de rejoindre le plus grand nombre de citoyens. De plus, selon cet organisme, l'information doit circuler régulièrement et elle doit notamment porter sur les nouveaux services mis en place pour réduire la quantité de déchets produits. Plusieurs moyens novateurs sont proposés par l'organisme, dont une journée compost dans chacun des secteurs de la Ville, une roulotte sur le compostage qui ferait la tournée des écoles, des kiosques d'information lors des différentes foires commerciales et des visites organisées auprès des groupes qui font de la récupération, du compostage, du recyclage et de la valorisation²³. Concernant le budget de 25 000 \$ prévu au PGMR pour soutenir les activités d'information des groupes communautaires et environnementaux, l'organisme considère que ce montant devrait être haussé à 50 000 \$ sur une période de cinq ans, ce qui correspondrait à 18 % du budget total alloué à la campagne de sensibilisation²⁴. Un citoyen est toutefois venu dire à la

²² Antoine L. Normand, mémoire, pp. 3 à 7.

²³ Ressourcerie de l'Outaouais, mémoire, pp. 4 et 5.

²⁴ Ressourcerie de l'Outaouais, mémoire, p. 5.

commission qu'il était contre toute forme de subvention aux organismes puisque c'est déjà leur mission spécifique de faire ce qu'ils font²⁵.

Pour d'autres participants, la Ville devrait d'ailleurs accorder davantage de place aux organismes communautaires dans son plan de sensibilisation de la population, principalement à cause de leur expérience dans ce type d'activité et de leur enracinement dans le milieu. Le milieu scolaire, les CPE et les camps de jour pourraient notamment être mis à contribution²⁶. Pour d'autres, la Ville devrait aussi faire connaître les organismes qui font de la récupération parce que ces groupes ne sont pas toujours connus. La Ville pourrait même diffuser sur son site Internet la liste et les coordonnées des organismes qui pratiquent les 3R-V. Elle pourrait aussi favoriser des visites guidées de ces lieux²⁷.

Certains participants ont aussi insisté pour dire que si la sensibilisation et l'éducation de la population sont essentielles pour atteindre les ambitieux objectifs du PGMR, les moyens utilisés doivent être simples, pratiques et compréhensibles. La Ville devrait ainsi favoriser la publication d'un feuillet simple, énumérant clairement les matières qui peuvent être recyclées ou compostées. Les outils produits devraient toujours favoriser l'aspect visuel, surtout des pictogrammes et des dessins²⁸. Les gens ont d'ailleurs apprécié, dans l'ensemble, le caractère informatif du dépliant distribué dans les foyers.

Pour une autre participante, la Ville pourrait aussi, en collaboration avec les enseignants de la région, bâtir un projet-pilote visant à introduire les notions environnementales dans certains cours des programmes scolaires, surtout en sciences naturelles et en écologie²⁹. Beaucoup ont insisté sur le fait que des jeunes élèves sensibilisés à l'importance de la gestion écologique des matières résiduelles ont une influence positive sur le taux de récupération dans les familles.

²⁵ Antoine L. Normand, mémoire, p. 7.

²⁶ Valerie Hourdebaigt, mémoire, p. 2 ; Thomas Gagné, présentation orale, Centre de services, Aylmer, séance du 9 juin 2005.

²⁷ Johane LaRochelle, mémoire, p. 3 ; Denise Rodriguez, séance d'information, Centre de services, Aylmer, 26 mai 2005 ; Geneviève Mercier, présentation orale, Maison du citoyen, Hull, séance du 7 juin 2005.

²⁸ Stéphane Martineau, mémoire, p. 1 et Johane LaRochelle, mémoire, p. 2 ; Paul Brisson, séance d'information, Centre de services, Aylmer, 26 mai 2005.

²⁹ Marie Pier Garneau, mémoire, p. 2 et M^{me} Isabelle Tremblay, séance d'information, École secondaire le Versant, Gatineau, 19 mai 2005.

En ce qui a trait au financement des différents programmes de sensibilisation, une participante a tenu à souligner que des subventions étaient disponibles auprès de Recyc-Québec et que la Ville pourrait en profiter³⁰.

Enfin, un participant est venu dire qu'un programme de sensibilisation sans coercition est plutôt utopique et qu'il souhaite bonne chance à la Ville dans sa volonté d'atteindre les objectifs à partir d'une simple approche d'information et d'éducation³¹. À cet effet, certains participants se demandent pourquoi la Ville n'a pas décidé d'introduire le concept de « pollueur-payeur » dans son PGMR, où les citoyens seraient obligés d'acheter un autocollant à apposer sur leurs sacs pour qu'ils soient ramassés³².

2.3 LES DIFFERENTS SCENARIOS PRESENTES

Concernant les différents modes de collecte proposés dans le projet de PGMR (tableau 1.2), les participants à la consultation se sont plus particulièrement prononcés sur les différents scénarios présentés par la Ville ainsi que sur l'utilisation des différentes sortes de bacs. Le scénario 2, celui privilégié par la Ville, ne fait pas l'unanimité chez les participants. Par ailleurs, comme on le verra, les scénarios 1 et 3 ne font pas non plus consensus. Une constante se dégage néanmoins : les participants semblent favoriser la collecte hebdomadaire des matières recyclables, même si ce choix occasionne des coûts supplémentaires. De fait, ils souhaitent de manière générale un scénario dans lequel on trouverait la collecte hebdomadaire, la liberté de choix des bacs et que ceux-ci soient tous fournis gratuitement par la Ville.

2.3.1 Scénario 1

Une des raisons principales qui amènent les participants à opter pour le premier scénario présenté dans le projet est le fait qu'il est le seul à offrir une cueillette hebdomadaire pour l'ensemble des matières résiduelles, autant pour les ordures, les matières putrescibles que pour les matières recyclables. Pour un des participants, cette formule a l'avantage d'éliminer toute confusion quant aux semaines de collecte. Il ne représente d'ailleurs qu'une

³⁰ Valerie Hourdebaigt, mémoire, p. 2.

³¹ Raymond Maguire, mémoire, p. 2.

³² M. Marcotte, séance d'information, Centre de services, Buckingham, 25 mai 2005 ; Marie Pier Gameau, mémoire, p. 5.

augmentation de deux dollars par année par rapport aux coûts du scénario 2 et, selon lui, les citoyens seraient prêts à assumer ces coûts sans difficulté³³. Selon ce même participant, malgré le fait que le scénario 2 permette l'utilisation d'une plus grande variété de bacs, du plus petit au plus grand, la collecte aux deux semaines s'avère être l'irritant majeur de ce scénario.

Pour un autre participant préférant lui aussi le scénario 1, la collecte hebdomadaire des recyclables ne l'oblige pas à attendre trois semaines lorsqu'il manque une collecte³⁴. Pour d'autres, avec une collecte hebdomadaire pour l'ensemble des matières, le scénario 1 est plus facile à gérer pour les citoyens, facilitant et encourageant ainsi leur participation. À l'appui de leur préférence, ils soulignent que plusieurs de leurs voisins et de leurs amis ont cessé de participer au recyclage dès que la collecte a été effectuée aux deux semaines. De plus, la quantité récupérée serait automatiquement plus importante avec une cueillette hebdomadaire. En fait, comme d'autres, ils tiennent à préciser que le coût additionnel de deux dollars par année pour chaque résidence ne devrait pas être un critère pertinent en faveur du scénario 2, comme le stipule la Ville en optant pour ce scénario³⁵.

2.3.2 Scénario 3

Les participants qui privilégient le troisième scénario le font principalement pour une question d'efficacité. Ils croient en effet que l'utilisation des plus gros bacs roulants de 360 litres devrait faciliter l'atteinte des objectifs fixés par la *Politique québécoise*, et ce dès 2008. De plus, avec une collecte aux deux semaines, les plus gros bacs viennent régler le problème d'entreposage des matières recyclables sur une plus longue période, ce que les plus petits bacs ne permettent pas³⁶.

Pour une autre participante aux audiences, les gros bacs de 360 litres peuvent aussi accommoder plus facilement les populations plus fragiles, vieillissantes ou handicapées demeurant dans des logements simples ou multiples. Les avantages de ce type sont nombreux : « Le bac libérerait des espaces à vivre dans la maison (couvert, il peut rester

³³ Antoine L. Normand, mémoire, p. 4 et 5.

³⁴ Lawrence Newman, mémoire, p. 1.

³⁵ Association des résidents du Parc Champlain, mémoire, p. 1 ; Thomas Gagné, présentation orale, Centre de services, Aylmer, séance du 9 juin 2005.

³⁶ Stéphane Martineau, mémoire, p. 1.

dehors). La Ville serait plus propre... Le bac étant plus grand, élimination du risque que des matières se retrouvent dans le site d'enfouissement. Les éboueurs arrêteraient de s'éreinter [...], et la mécanisation complète améliorerait leurs conditions de travail³⁷ ».

Enfin, une autre participante considère que le scénario 3 permet plus facilement l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise*. L'expérience réalisée à Victoriaville motive ce choix. Avec une collecte mécanisée, impliquant donc le plus gros bac de 360 litres, cette municipalité a atteint, selon elle, un taux de récupération exceptionnelle de 53 %, le plus haut taux enregistré à ce jour³⁸. De plus, la Ville devrait au moins financer les gros bacs jusqu'à concurrence du coût du petit bac³⁹.

Quelques personnes ont aussi soulevé le problème de manipulation posé par l'utilisation des plus gros bacs pour les personnes âgées, surtout en hiver, et qu'il serait préférable de maintenir la possibilité d'utiliser le petit bac vert⁴⁰. Un autre intervenant a aussi suggéré la mise sur pied d'un système d'entraide communautaire aux personnes âgées par des jeunes voisins⁴¹.

2.3.3 Scénario 2

Le scénario 2 privilégié par la Ville de Gatineau dans son projet de PGMR est loin de faire l'unanimité. Toutefois, ce scénario pourrait être acceptable pour certains, à condition qu'il soit complété par une cueillette prolongée des résidus verts s'échelonnant du mois d'avril au mois de novembre. Pour la Ressourcerie de l'Outaouais, il arrive régulièrement que le printemps démarre trop tôt et que l'automne soit plus tardif, faisant en sorte que des quantités importantes de résidus verts se retrouvent dans les sites d'enfouissement⁴².

Pour une autre participante à la consultation, le scénario 2 comporte un élément d'iniquité puisque la Ville, en choisissant ce scénario, décide de financer les citoyens qui choisissent d'utiliser les plus petits bacs et non ceux qui décident d'utiliser les gros bacs roulants. Selon

³⁷ Johane LaRochelle, mémoire, p. 1.

³⁸ Christiane Maurice, mémoire, p. 5.

³⁹ Christiane Maurice, présentation orale, Maison du citoyen, Hull, séance du 7 juin 2005.

⁴⁰ Mme Jeanine Bédard, séance d'information, Maison du citoyen, Hull, 24 mai 2005 et présentation orale, Maison du citoyen, Hull, séance du 7 juin.

⁴¹ Thomas Gagné, présentation orale, Centre de services, Aylmer, séance du 9 juin 2005.

⁴² Ressourcerie de l'Outaouais, mémoire, p. 3 et Sylvain Gilbert, mémoire, p. 2.

elle, « la Ville sait que le système des petits bacs ne fonctionne pas (elle a dû introduire les sacs de plastique transparents en 2003) en plus de ne pas être efficace puisque nous n’atteignons pas les objectifs fixés par le gouvernement actuellement⁴³ ». Pour d’autres, il y a iniquité tout simplement parce que la Ville décide de fournir gratuitement les bacs de 64 litres dans le scénario qu’elle privilégie alors qu’elle ne le fait pas dans le scénario 3 pour les bacs roulants⁴⁴.

2.3.4 Commentaires généraux sur les scénarios

Certains participants ont déploré le fait qu’aucun des scénarios ne propose une collecte aux deux semaines pour les ordures ménagères. Comme c’est déjà le cas à Victoriaville, une collecte aux deux semaines des ordures ménagères incite à la réduction et les économies réalisées pourraient alors servir à financer les gros bacs roulants de 360 litres pour tous les foyers qui désirent en posséder un⁴⁵. Si cette option n’est pas réalisable immédiatement, elle devrait être envisagée dès que le taux de recyclage aura augmenté. Pour un autre participant, peu importe le scénario choisi, on devrait introduire l’idée de « journées dédiées » aux différentes collectes, c’est-à-dire une journée pour les ordures, une journée pour les matières recyclables et une autre pour les matières putrescibles⁴⁶.

Plusieurs participants ont aussi souligné le débordement des conteneurs collectifs situés aux différentes casernes de pompiers. Ces lieux sont importants et la Ville devrait voir à leur qualité, surtout pour les gens qui demeurent dans les habitations à logements multiples où le recyclage n’est pas disponible⁴⁷. Pour certains, les débordements des conteneurs collectifs ont d’ailleurs pris de l’ampleur depuis que la collecte des matières recyclables s’effectue aux deux semaines puisque les citoyens qui ont un surplus dans leur logement les utilisent plus régulièrement. La question des habitations à logements multiples est d’ailleurs revenue à maintes reprises durant les audiences. Tout comme c’est le cas pour les ICI et les CRD, les gens se disent convaincus que pour augmenter la participation d’un plus grand nombre de

⁴³ Christiane Maurice, mémoire, p. 2.

⁴⁴ M. Fauvel, séance d’information, Centre de services, Buckingham, 25 mai 2005 ; Antoine L. Normand, séance d’information, Centre de services, Aylmer, 26 mai 2005.

⁴⁵ Marie Pier Garneau, mémoire, p. 4 ; M. Lessard, séance d’information, Centre de services, Buckingham, 25 mai, 2005 ; Geneviève Mercier, présentation orale, Maison du citoyen, Hull, séance du 7 juin 2005.

⁴⁶ Sylvain Gilbert, mémoire, p. 1.

⁴⁷ Geneviève Mercier, présentation orale, Maison du citoyen, Hull, séance du 7 juin 2005 ; Paul Taillefer, présentation orale, Centre de services, Aylmer, séance du 9 juin 2005.

citoyens, il faut nécessairement intégrer ce type de logement et que les moyens pour le faire arrivent bien tardivement dans le projet⁴⁸.

Le choix de la Ville de passer à la collecte pêle-mêle dans tous les scénarios est aussi questionné par certains participants à la consultation. On s'interroge sur le fait que ce choix nécessite un changement important à la pratique actuelle, que les citoyens avaient pris l'habitude du triage et que cette méthode a toujours été mise en avant pour assurer une meilleure qualité des matières récupérées⁴⁹.

Enfin, plusieurs participants ont tenu à dire à la commission que la qualité de la collecte dans les rues laisse à désirer. On se plaint que les bacs sont très souvent lancés, qu'ils se brisent et qu'on retrouve du papier et des contenants répandus un peu partout les jours de collecte. Il arrive même parfois que des rues soient complètement oubliées et que les plaintes formulées ne donnent pas beaucoup de résultats⁵⁰.

2.3.5 Le choix des bacs

En ce qui a trait aux choix des différents bacs proposés, les opinions des participants sont partagées. Pour certains, les plus petits bacs de 64 litres sont à favoriser, soit parce qu'ils requièrent moins de force physique, qu'ils sont plus faciles à déplacer et à entreposer ou soit parce qu'ils conviennent mieux aux personnes âgées que les plus gros bacs de 240 ou de 360 litres⁵¹.

Pour d'autres, les gros bacs de 360 litres conviennent davantage parce qu'ils sont munis d'un couvercle étanche, évitant ainsi que les papiers s'envolent au vent⁵². Selon d'autres, les gros bacs roulants de 360 litres ont fait leur preuve un peu partout au Québec pour leur efficacité – 75 % des municipalités utilisent les bacs roulants, a-t-on souligné – et ils doivent être privilégiés, autant pour les secteurs urbains, les logements multiples que pour la facilité

⁴⁸ M^{me} Johane LaRochelle, M^{me} Nicole Pelletier, séance d'information, Centre de services, Aylmer, 26 mai 2005 ; M^{me} Ménard, séance d'information, Maison du citoyen, Hull, 24 mai, 2005 ; Lawrence Newman, mémoire, p. 1 ; Geneviève Mercier, présentation orale, Maison du citoyen, Hull, séance du 7 juin 2005.

⁴⁹ M^{me} Isabelle Tremblay, séance d'information, École Le Versant, Gatineau, 19 mai 2005.

⁵⁰ Compilation des formulaires d'évaluation, École secondaire Le Versant, Gatineau, 19 mai 2005 ; M^{me} Bédard, séance d'information, Maison du citoyen, Hull, 24 mai 2005 ;

⁵¹ Antoine L. Normand, mémoire, p. 4 ; Raymond Maguire, mémoire, p. 1 ; compilation des formulaires d'évaluation, Centre de services, Buckingham, 25 mai ; M^{me} Jeannine Bédard, présentation orale, Maison du citoyen, Hull, séance du 7 juin 2005.

⁵² Stéphane Martineau, mémoire, p. 1.

d'utilisation par les personnes âgées⁵³. Une participante considère que la Ville devrait rapidement voir à l'installation de gros bacs pour faciliter la récupération dans les logements multiples ainsi que dans les résidences pour personnes âgées. Selon elle, cette formule est avantageuse parce qu'elle permet de déposer régulièrement les matières récupérées sans nécessairement utiliser un bac trop lourd à porter⁵⁴. Chose certaine, la Ville devra faire les efforts nécessaires dans son plan de sensibilisation pour expliquer plus clairement les différentes façons de fonctionner avec les plus gros bacs⁵⁵.

Pour une autre intervenante, la Ville devrait favoriser l'installation de conteneurs collectifs dans tous les centres commerciaux. Ces bacs collectifs sont pratiques et ils permettent aux citoyens qui le désirent de se débarrasser de leurs matières recyclables en tout temps, surtout en période hivernale⁵⁶.

Pour d'autres participants à la consultation, l'introduction d'un bac de 240 litres pour la collecte des matières putrescibles est une excellente nouvelle et la Ville devrait l'offrir au plus bas coût possible, même gratuitement⁵⁷. Toutefois, la question de la subvention accordée pour les composteurs domestiques pose problème. Un des participants exprime l'idée qu'un citoyen qui n'est pas intéressé par le compostage domestique ne devrait pas être obligé de financer, par ses propres taxes, les composteurs domestiques. Ainsi, le financement des composteurs domestiques devrait être révisé dans le projet de PGMR⁵⁸. Une autre intervenante déplore le fait que les bacs de compostage ne soient pas disponibles en quantité suffisante et que trop souvent la Ville ne peut pas répondre à la demande⁵⁹.

Certains participants s'interrogent aussi sur le financement des bacs par la Ville. La Ville finance entièrement les bacs de 64 litres et un citoyen se demande s'il ne serait pas préférable de faire payer les bacs, ce qui inciterait les citoyens à en prendre davantage soin⁶⁰. Un autre citoyen s'interroge sur le fait qu'un citoyen qui fait un effort de compostage doit payer son

⁵³ Alain Breton, CFER Outaouais, présentation orale et Christiane Maurice, présentation orale, Maison du citoyen, Hull, séance du 7 juin 2005.

⁵⁴ Francine Leduc, mémoire, p. 2.

⁵⁵ Compilation des formulaires d'évaluation, Maison du citoyen, Hull, 24 mai 2005.

⁵⁶ Lynn Crête, mémoire, p. 1.

⁵⁷ Stéphane Martineau, mémoire, p. 1.

⁵⁸ Raymond Maguire, mémoire, p. 1.

⁵⁹ M^{me} Isabelle Tremblay, séance d'information, École secondaire Le Versant, Gatineau, 19 mai 2005.

⁶⁰ M. Normand Allard, séance d'information, École secondaire Le Versant, Gatineau, 19 mai 2005.

bac alors que la Ville veut fournir gratuitement le bac roulant dans le scénario qu'elle privilégie. Quelle est la logique de ce choix, se demande-t-il⁶¹ ? Avec l'obligation d'acheter les bacs, d'autres s'inquiètent de l'augmentation des vols et incitent la Ville à trouver des moyens pour éliminer ce problème. Le marquage des bacs pourrait être envisagé⁶².

2.3.6 Matières putrescibles et encombrants

Le projet de PGMR vise à implanter progressivement, entre 2007 et 2008, la collecte des matières putrescibles dans tous les secteurs de la Ville de Gatineau. La collecte des matières putrescibles inquiète certains résidants qui craignent l'invasion de leur propriété par toutes sortes d'animaux, entre autres, les mouffettes, les rats-laveurs, les ours et les chiens errants. Ils se demandent si la Ville a prévu des moyens pour contrôler ce genre de problème⁶³. Une autre question porte sur la fréquence et la régularité de la collecte des matières putrescibles : pourquoi ne pas poursuivre la collecte toute l'année, même en hiver⁶⁴ ?

La possibilité réelle de transformer en compost toutes les matières putrescibles récupérées pose aussi un problème, d'autant plus que la Ville n'a pas l'intention d'exploiter elle-même un site de compostage. Le représentant de l'organisme Les Fabricants d'humus SENC est venu dire à la commission que son groupe ne représente pas une solution complète pour traiter toutes les matières produites, que leur site actuel est limité et que la mission du groupe est plus large que la simple fabrication de compost puisqu'elle vise aussi à faire de la formation, de l'éducation et de la sensibilisation sur l'importance du compostage. Le groupe souhaite être, avec la Ressourcerie de l'Outaouais, un partenaire important de la Ville et recommande que celle-ci en tienne compte dans son projet final, surtout lors de l'octroi des contrats⁶⁵. Chose certaine, pour ce groupe il est impérieux que l'on bannisse les résidus verts de l'enfouissement⁶⁶. La Ressourcerie de l'Outaouais, une entreprise d'économie sociale à but non lucratif de la région avec une expertise certaine en matière de compostage, recommande d'ailleurs à cet effet que la Ville accorde son appui à cet organisme d'économie sociale en lui garantissant une partie ou l'ensemble des matières putrescibles qui sont actuellement dirigées

⁶¹ M. Albert Daoust, séance d'information, Centre de services, Aylmer, 26 mai 2005.

⁶² Mme Jeanine Bédard, présentation orale, Maison du citoyen, Hull, séance du 7 juin 2005.

⁶³ Association des résidants du Parc Champlain, mémoire, p. 1.

⁶⁴ M^{me} Nicole Desroches, séance d'information, Centre de services, Buckingham, 25 mai 2005.

⁶⁵ Les Fabricants d'humus, mémoire, p. 9.

⁶⁶ Les Fabricants d'humus, présentation orale, Centre de services, Aylmer, séance du 9 juin 2005.

vers les sites d'enfouissement⁶⁷. Ce soutien, la Ville pourrait aussi l'accorder en lui fournissant, entre autres, un terrain propice pour valoriser les matières putrescibles.

Le président de la compagnie Les Cèdres recyclés de l'Outaouais est venu dire à la commission qu'il déplorait le fait que l'entente pour la cueillette des résidus de cèdres sur le territoire de la Ville de Gatineau n'ait pas été renouvelée. Selon lui, son entreprise, spécialisée dans la fabrication d'huiles essentielles à partir des résidus de cèdres, en recueillait 1000 tonnes à Gatineau. En contrepartie, la Ville lui accordait une somme de 28 000 \$ par année et que le territoire de la Ville de Gatineau représente 30 % de son potentiel récupérable. Selon lui, cette cueillette représente une économie pour la Ville puisqu'elle lui rapporte 20 000 \$ en taxes foncières, elle crée 15 emplois stables et elle diminue les sommes de déchets envoyés à l'enfouissement au coût de 100 \$ à 130 \$ la tonne. La Ville devrait, selon lui, réviser cette position⁶⁸.

En ce qui a trait à la collecte des encombrants, c'est surtout la proposition incluse dans le PGMR concernant les gaz nocifs des réfrigérateurs qui a retenu l'attention des participants. En effet, le règlement provincial impose l'obligation de faire vidanger ces appareils avant d'en disposer. Dans son projet de PGMR, la Ville prévoit que cette opération devra être effectuée par un entrepreneur privé qualifié et que les coûts devront être assumés par les citoyens. Pour plusieurs intervenants, cette pratique risque de provoquer l'effet contraire de son objectif premier à cause du coût – environ 100 \$ – que représente cette opération. Selon eux, ne risque-t-on pas alors de retrouver des appareils abandonnés un peu partout sur les routes et les rues⁶⁹. D'autres affirment qu'il faut s'attendre à de la délinquance avec cette formule⁷⁰. La solution la plus logique, selon eux, serait que la Ville fasse elle-même la cueillette des réfrigérateurs et qu'elle les fasse vidanger par un employé qualifié de la Ville ou par un entrepreneur certifié⁷¹.

⁶⁷ Ressourcerie de l'Outaouais, mémoire, p. 7.

⁶⁸ Robert Marcotte, Les Cèdres recyclés de l'Outaouais, présentation orale, Maison du citoyen, Hull, séance du 7 juin 2005.

⁶⁹ M. Chénard, séance d'information, Maison du citoyen, Hull, 24 mai 2005.

⁷⁰ M. Fauvel, séance d'information, Centre de services, Buckingham, 25 mai 2005 ; Denise Rodriguez, séance d'information, Centre de services, Aylmer, 26 mai 2005.

⁷¹ Valerie Hourdebaigt, mémoire, p. 2.

2.4 LE CRT ET LES RDD

Le fonctionnement du Centre régional de transbordement (CRT) est critiqué par plusieurs. Pour certains intervenants à la consultation, le système actuel est insuffisant parce que le centre n'est ouvert que quelques mois par année, les samedis seulement, ce qui ne correspond franchement pas aux habitudes de consommation des gens qui doivent disposer, entre autres, des matières dangereuses à l'année longue⁷².

Pour une autre intervenante, le CRT de la Ville de Gatineau devrait copier le modèle en vigueur à la Ville de Montréal où est implanté le modèle des « écocentres ». Selon elle, « la Ville dispose d'une occasion unique de lancer un projet beaucoup plus ambitieux que le projet actuel. Cet écocentre pourrait également être ouvert aux intervenants des secteurs ICI et CRD⁷³ ». De plus, ce modèle permettrait de créer de un à deux emplois par mille tonnes de matières récupérées et favoriserait l'insertion sociale. Il permettrait aussi de récupérer d'autres produits dangereux, comme le matériel informatique, qui aboutissent trop souvent dans les lieux d'enfouissement⁷⁴. Ces écocentres devraient être implantés dans tous les secteurs de la nouvelle ville de Gatineau.

La consultation publique sur le projet de PGMR de la Ville a aussi permis à certains participants d'apprendre des informations pertinentes concernant les résidus domestiques dangereux (RDD), comme le fait qu'il est possible de retourner les contenants de peinture aux commerçants puisqu'il existe une taxe à la récupération sur ces produits. Les citoyens suggèrent à ce chapitre que la Ville elle-même incite les commerçants à récupérer les RDD qu'ils mettent sur le marché, à en établir la liste et de la diffuser largement⁷⁵.

L'abolition de la cueillette des RDD à Buckingham, au nom de l'équité, a été vivement contestée par les citoyens de ce secteur. On souhaite non seulement le maintien de la collecte des RDD pour une question de sécurité, mais on insiste auprès de la Ville pour dire que les gens ne se déplaceront pas sur une aussi longue distance – environ 40 km – pour se départir

⁷² Sylvain Gilbert, mémoire, p. 1 ; Stéphane Martineau, séance d'information, Centre de services, Aylmer, 26 mai 2005.

⁷³ Valerie Hourdebaigt, mémoire, p. 3.

⁷⁴ Alain Breton, présentation orale, Maison du citoyen, Hull, séance du 7 juin 2005 ; Valerie Hourdebaigt, présentation orale, Centre de services, Aylmer, séance du 9 juin 2005 ; Paul Taillefer et Thomas Gagné, présentation orale, Centre de services, Aylmer, séance du 9 juin 2005.

⁷⁵ Compilation des formulaires d'évaluation, École Le Versant, Gatineau, 19 mai 2005.

de leurs matières dangereuses⁷⁶. Certains ont aussi exprimé une préoccupation pour que la Ville s'occupe également de récupérer des produits dangereux non acceptés actuellement dans le recyclage, tels les détecteurs de fumée, les nouvelles ampoules lumineuses à faible consommation d'énergie, etc.

2.5 LES ICI ET CRD

Les participants à l'audience ont été nombreux à déplorer le peu de mesures comprises dans le PGMR de la Ville concernant les institutions, les commerces et les industries (ICI). Ils sont unanimes à dire que la Ville devrait offrir plus de services aux ICI pour en arriver à atteindre plus facilement les objectifs de la *Politique québécoise*. De plus, ils considèrent que le simple suivi annuel proposé est trop limitatif et qu'il devrait même y avoir une réglementation spéciale pour les ICI dans le PGMR⁷⁷.

Plusieurs considèrent que les écoles et les institutions publiques de santé devraient participer beaucoup plus activement au PGMR, que la Ville devrait avoir un plan spécifique pour ce secteur, le sensibiliser davantage et lui proposer des résultats à atteindre⁷⁸. En fait, la Ville devrait assumer un plus grand leadership en ce qui a trait au secteur des ICI. Pour d'autres, le PGMR devrait aussi viser plus directement les commerces, surtout les restaurants qui ne participent pas adéquatement aux différentes collectes⁷⁹. La Ville se doit d'offrir des services directement aux petits commerces à l'égal des résidences. Enfin, une participante est aussi venue demander à la commission à quel moment la SAQ sera-t-elle tenue de recycler ses bouteilles⁸⁰.

En ce qui a trait aux résidus provenant du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), plusieurs considèrent que ce secteur pourrait faire davantage pour réduire

⁷⁶ M. Bourgault et M. Fauvel, séance d'information, Centre de services, Buckingham, 25 mai 2005.

⁷⁷ Maria Dufresne, séance d'information, Centre de services, Aylmer, 26 mai 2005 ; M. Savard, M. Bourassa, M. Waddel, séance d'information, Maison du citoyen, Hull, 24 mai 2005 ; Alain Breton, présentation orale, Maison du citoyen, Hull, 7 juin 2005 ; Catherine Barbeau, présentation orale, École secondaire Le Versant, Gatineau, séance du 8 juin 2005 ; Serge Labelle, présentation orale, École secondaire Le Versant, Gatineau, séance du 8 juin 2005 ; Thomas Gagné, présentation orale, Centre de services, Aylmer, séance du 9 juin 2005.

⁷⁸ M^{me} Marie Pier Garneau, séance d'information, École secondaire Le Versant, Gatineau, 19 mai 2005 ; Nicole Pelletier, séance d'information, Centre de services, Aylmer, 26 mai 2005 ; Stéphane Renaud, séance d'information, Maison du citoyen, Hull, 24 mai 2005 ; Mme Mongeon, séance d'information, Centre de services, Buckingham, 25 mai ; Geneviève Mercier, présentation orale, Maison du citoyen, Hull, 7 juin 2005.

⁷⁹ Catherine et Nathalie Mercier, présentation orale, Maison du citoyen, Hull, 7 juin 2005.

⁸⁰ M^{me} Georgette Demers, séance d'information, École secondaire Le Versant, Gatineau, 19 mai 2005.

la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement, surtout que la très grande majorité des déchets issus de ce secteur sont facilement récupérables⁸¹. Il faudrait donc impliquer davantage le secteur CRD dans le PGMR : « La volonté des constructeurs n'y est pas, affirme un participant, tout comme les lois qui n'ont pas de dents. Il faudrait obliger les constructeurs à se munir de deux conteneurs ; un pour les déchets non recyclables et un autre pour les déchets qui peuvent être valorisés. Il faudrait maintenant serrer la vis aux entrepreneurs⁸² ». D'autres se demandent pourquoi le recyclage des débris de construction ne sera imposé qu'aux projets de rénovation de plus de 5000 dollars dans le PMGR ? Comment la Ville compte-t-elle d'ailleurs faire appliquer ce règlement dans le cas des travaux effectués au noir qui se font généralement sans permis⁸³ ?

2.6 ÉLIMINATION

Le volet élimination dans le projet de PGMR de la Ville n'a pas suscité beaucoup de commentaires de la part des participants à l'audience. Toutefois, certains se sont prononcés clairement en faveur du principe de la responsabilité sociale de la Ville à l'égard de l'élimination des déchets ultimes, c'est-à-dire, à l'instar de la *Politique québécoise*, que les municipalités s'orientent progressivement vers leur élimination sur leur propre territoire pour ne pas pénaliser les régions voisines. Pour une des participantes à l'audience, il ne s'agit pas seulement d'une question de responsabilité régionale, mais aussi de coûts environnementaux importants lorsqu'on considère que les déchets de la Ville sont actuellement transportés par camions, à Lachute, sur une distance d'environ 140 kilomètres⁸⁴.

Pour un des participants, il importe de garder chez-nous les déchets produits, « car ailleurs c'est le chez-nous de quelqu'un d'autre et qu'il n'est pas souhaitable de faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas que les autres nous fassent⁸⁵ ». Pour une autre, en accord avec la proposition à l'effet d'entreprendre rapidement une étude de faisabilité sur un éventuel projet de traitement des déchets ultimes autre que l'incinération, il importe surtout que la Ville de

⁸¹ Catherine Barbeau et Yann Venne, présentation orale, École secondaire Le Versant, Gatineau, séance du 8 juin 2005.

⁸² Daniel Duclos, mémoire, p. 1.

⁸³ Preben Moha, séance d'information, Centre de services, Aylmer, 26 mai 2005 ; Stéphane Renaud, présentation orale, Maison du citoyen, Hull, 7 juin 2005.

⁸⁴ Geneviève Mercier, présentation orale, Maison du citoyen, Hull, séance du 7 juin 2005.

⁸⁵ Antoine L. Normand, mémoire, p. 7.

Gatineau fasse preuve d'audace et qu'elle innove à ce chapitre⁸⁶. Un autre participant est venu dire à la commission que la Ville devrait s'orienter vers l'incinération pour faire diminuer l'enfouissement des déchets et que l'étude de faisabilité devrait aussi considérer ce mode d'élimination⁸⁷.

Durant les audiences, la commission a aussi été saisie d'un projet visant à créer un tout nouveau site d'enfouissement dans la région de Danford Lake. Le promoteur du projet a expliqué qu'il souhaite recevoir les déchets des villes du nord dans la MRC de Pontiac, situées à plus de 80 km de Gatineau, en vue de la fermeture des dépôts en tranchée qui s'y trouvent. Il a aussi grandement manifesté son intérêt à recevoir les déchets de la Ville de Gatineau, affirmé qu'il favorise le principe de l'autonomie régionale et que ce projet pourrait représenter des redevances d'environ 2,3M \$ à la Ville. Ce projet a reçu l'aval de la MRC du Pontiac⁸⁸.

2.7 INCITATIFS FINANCIERS, CONTROLE REGLEMENTAIRE ET FINANCEMENT

Le financement des mesures comprises dans le PGMR de la Ville n'a pas retenu l'attention d'une majorité de participants. Certains ont relevé le fait qu'il y a peu de différence entre les coûts de chacun des scénarios. D'autres se disent d'accord pour payer l'ensemble des moyens proposés à même le compte de taxes, alors que d'autres se disent totalement en désaccord avec toute augmentation des taxes⁸⁹. Certains s'interrogent sur les ristournes prévues par le gouvernement du Québec : si la Ville n'obtient pas ces montants, quels seront les impacts sur le compte de taxes⁹⁰ ? Rappelons que les coûts présentés dans le projet de PGMR intègrent les ristournes gouvernementales. Si elles ne sont pas transférées, selon les responsables de la Ville, les coûts augmenteraient de 1 à 2 millions de dollars.

Si le contrôle réglementaire prévu au PGMR semble faire consensus chez la grande majorité des participants, certains doutent du rôle qu'auront à jouer les nouveaux inspecteurs qui seront embauchés pour voir à l'application des règlements, tout comme le coût que représente

⁸⁶ Johane LaRochelle, mémoire p. 3.

⁸⁷ M. Tremblay, présentation orale, Centre de services, Aylmer, séance du 9 juin 2005.

⁸⁸ Denis Rouleau, LDC-Gestion et Services environnementaux, mémoire, pp. 9 et 10 ; Michael McCrank, préfet de la MRC du Pontiac, mémoire, p. 2.

⁸⁹ Lise Roy et Bernad Paluck, mémoire, p. 1 ; Raymond Maguire, mémoire, p. 2.

⁹⁰ M Jean-Yves Demers, séance d'information, École secondaire Le Versant, Gatineau, 19 mai 2005 ; M. Bourassa, séance d'information, Maison du citoyen, Hull, 24 mai 2005.

réellement cette nouvelle mesure⁹¹. Un citoyen est venu dire à la commission qu'il ne souhaitait pas voir apparaître une sorte de « police des déchets » qui pourrait provoquer des effets pervers comme le broyage des putrescibles ou les déversements sauvages. Selon lui, il faut accorder davantage d'importance à la conscientisation des citoyens⁹². Pour d'autres, tout en ne remettant pas nécessairement en question la réglementation et les amendes qui devraient en découler, on se demande si le PGMR ne devrait pas aussi comprendre des encouragements au recyclage sous forme d'incitatifs financiers ou de ticket modérateur⁹³. Enfin, pour favoriser davantage la réduction à la source, certains ont insisté pour que la Ville milite en faveur d'une réglementation provinciale sévère sur les emballages.

⁹¹ Raymond Maguire, mémoire, p. 2 ; M. Waddel, séance d'information, Maison du citoyen, Hull, 24 mai 2005 ; Micheline Bélair, séance d'information, Centre de services, Aylmer, 26 mai 2005 ; Yann Venne, présentation orale, École secondaire Le Versant, Gatineau, séance du 8 juin 2005 ; Laurent Rodrigue, présentation orale, École secondaire Le Versant, Gatineau, séance du 8 juin 2005.

⁹² Yann Venne, présentation orale, École secondaire Le Versant, Gatineau, séance du 8 juin 2005.

⁹³ M. Bourgault et M. Marcotte, séance d'information, Centre de services, Buckingham, 25 mai 2005 ; Johane LaRochelle, séance d'information, Centre de services, Aylmer, 26 mai 2005 ; M. Michel Dufour, séance d'information, École secondaire Le Versant, Gatineau, 19 mai 2005 ; Robert Thomset, présentation orale, Centre de services, Aylmer, séance du 9 juin 2005.

3 CONSTATATIONS, ANALYSE, RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

3.1 LA QUALITE DE LA PARTICIPATION ET DE L'ENGAGEMENT

Nous venons de présenter en synthèse les points de vue des participants aux deux parties de l'audience publique. Ils constituent un ensemble riche de commentaires et de suggestions. Certains pourraient croire que 250 personnes environ représentent un petit pourcentage des citoyens de Gatineau. Au contraire, selon l'observation de ce qui se passe habituellement dans les consultations publiques sur des objets complexes et un peu théoriques comme le sont des plans, il s'agit d'une bonne participation. N'oublions pas que les personnes devaient lire des documents, assister en personne, lors d'une belle soirée de printemps, à une longue séance sérieuse d'examen public d'un projet et pour certains rédiger un mémoire.

Les participants (personnes, groupes et organismes) sont représentatifs des différents segments de la population : jeunes, adultes, familles, personnes âgées, groupes communautaires, tous les secteurs géographiques de Gatineau, groupements professionnels de l'environnement, propriétaires et locataires.

Il s'agit évidemment de gens plus motivés, plus engagés, plus convaincus que la moyenne; des personnes qui déjà font des efforts de recyclage; qui adoptent de bonnes pratiques. Leur témoignage en est d'autant plus éloquent, car ils connaissent les conditions optimales pour atteindre les objectifs visés. Plusieurs participants ont affirmé échanger à l'occasion avec parents, amis et confrères de travail à ce sujet.

Les membres de la commission vont maintenant présenter leur analyse de ces opinions et la suite que la Ville de Gatineau devrait y donner lors de l'adoption finale du PGMR. Auparavant, les critères d'analyse de la commission vont être explicités.

3.2 LES CRITERES D'ANALYSE DE LA COMMISSION

La commission est composée de membres très impliqués dans la communauté et au fait de la vie civique de Gatineau. Le président pour sa part est un spécialiste de la consultation publique, ayant œuvré comme commissaire aux niveaux municipal, provincial et fédéral.

Les membres ont assisté à toutes les séances publiques et ont écouté avec attention les interventions des participants. Ils ont utilisé leur connaissance et leur sensibilité pour comprendre et donner suite aux commentaires et suggestions exprimés.

Dans une commission consultative, les membres ne sont pas nommés pour leur expertise et on ne leur demande pas d'exprimer leurs propres opinions. Leur rôle consiste à mettre leur compétence au service du processus de consultation pour bien rendre compte des points de vue des citoyens et les analyser pour que ceux-ci influencent les décisions à prendre.

Dans le cas présent, c'est le projet de plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Gatineau qui a été soumis à la consultation et qui doit être adopté par le conseil municipal dans une version finale modifiée par les résultats de la consultation.

3.2.1 Les critères d'analyse

Pour procéder à cette analyse, il faut déterminer et expliciter le cadre qui a servi de référence. La commission a utilisé trois documents publics directement reliés à l'objet de la consultation : *Le plan stratégique 2003-2007 de la Ville de Gatineau*, le *Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales*, adopté par résolution du conseil municipal le 8 février 2005 et la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* qui fait partie intégrante de la *Loi sur la qualité de l'Environnement*.

3.2.1.1

Les orientations du plan stratégique en matière de gouvernance participative

Une des bases importantes du plan stratégique est l'adoption du principe de la gouvernance participative. D'ailleurs, le plan stratégique a été élaboré en appliquant ce principe : « L'approche retenue par la Ville est axée sur la concertation ainsi que sur les besoins et les attentes du milieu⁹⁴ ». Il n'est pas présenté comme un document rigide ou définitif « Il s'agit au contraire d'un outil souple et flexible appelé à évoluer avec la société.⁹⁵ »

Dans la vision, on précise : « Le modèle de gouvernance de la Ville stimule l'engagement des citoyens, le dynamisme de la vie communautaire, le partenariat avec les établissements et les entreprises pour le développement de son plein potentiel économique, social, communautaire et culturel.⁹⁶ »

Sous le chapitre sur la gouvernance participative, on affirme que : « La Ville de Gatineau s'imposera dans le peloton de tête des villes québécoises et nord-américaines d'importance comparable en mobilisant au maximum tous les acteurs socioéconomiques de son territoire : représentants d'organismes communautaires, représentants institutionnels d'autres niveaux de gouvernement, propriétaires fonciers ou immobiliers, représentants du secteur privé en général et groupes de citoyens ou simple citoyen. C'est seulement en travaillant main dans la main que nous développerons des projets qui donneront une identité unique à la ville de Gatineau et une qualité de vie susceptible d'y attirer et d'y maintenir les meilleurs talents associés à des activités et à des entreprises porteuses d'avenir.⁹⁷ »

Finalement, comme il s'agit d'un plan que l'on veut faire vivre et évoluer, on propose une évaluation périodique des progrès : « C'est sur la base de ce travail rétrospectif, pour ce qui est des rapports de progrès et prospectif dans le cas de la vigie, que les plans d'activités seront mis à jour.⁹⁸ »

⁹⁴ Ville de Gatineau, Plan stratégique 2003-2007, p.10

⁹⁵ Idem p.11

⁹⁶ Idem p.7

⁹⁷ Idem p.34, les soulignés sont de la Commission

⁹⁸ Idem p.40

3.2.1.2 Le Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales (8 février 2005)

À la suite de l'adoption du plan stratégique, la Ville a mandaté la commission des choix stratégiques pour mener une étude approfondie sur les méthodes d'application de la gouvernance participative. Les résultats de cette étude ont amené la commission des choix stratégiques à formuler des recommandations qui ont été adoptées officiellement par le conseil municipal. Ces recommandations définissent encore plus les objectifs, les principes d'action et les modalités de la gouvernance participative.

Nous suggérons au lecteur de prendre connaissance de l'entièreté de ce document majeur de 30 pages que l'on peut se procurer à la Ville de Gatineau. La commission a également utilisé ce cadre de référence comme élément fondamental de son analyse.

Nous tenons cependant à rapporter ici certains éléments fondamentaux du document et utiles à notre analyse. C'est ainsi que :

« La Ville s'engage à respecter les objectifs suivants :

- développer une culture de participation propre à Gatineau ;
- faire des citoyens et des organismes des partenaires permanents engagés dans les principaux dossiers de la Ville sur une base continue ;
- permettre à la population de participer le plus utilement au processus décisionnel ;
- faciliter la participation de tous aux affaires de la Ville ;
- encourager l'apprentissage collectif de toutes les parties.⁹⁹ »

et à adopter une approche qui respecte les principes d'actions suivants :

«

- solliciter l'apport et la participation des citoyens le plus tôt possible dans l'élaboration des projets, programmes et politiques ;
- travailler avec les citoyens dans leur milieu de vie ;
- procéder par expérimentation et par innovation pour faciliter l'apprentissage collectif et favoriser l'amélioration continue des pratiques ;
- assurer une grande équité entre tous les participants ;
- respecter le principe de communication bilatérale entre les citoyens et la Ville, accepter l'échange d'idées et le débat ;

⁹⁹ Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales, p.1

- assurer la diversité et la flexibilité des moyens de communication, de consultation et de participation ;
- garantir la transparence des processus et adopter des approches inclusives et non conflictuelles.¹⁰⁰ »

Parmi les valeurs mises de l'avant dans le cadre de référence, la commission retient que : « la Ville affirme que la participation des citoyens est un élément constituant de la définition des projets affectant le milieu ou la qualité de vie des résidants et des grandes politiques municipales ; à ce titre, elle doit être intégrée de façon systématique dans les processus de planification.¹⁰¹ »

Et finalement, quant au suivi : « La Ville considère le suivi comme une étape essentielle des activités de participation publique et adopte des mesures visant à garantir que les résultats de la consultation et les décisions prises sont divulgués auprès des personnes qui se sont exprimés.¹⁰² »

La Commission a donc appliqué la vision et les orientations du plan stratégique et du cadre de référence en matière de participation des citoyens à l'analyse des opinions exprimées au sujet du plan de gestion des matières résiduelles.

3.2.1.3 La politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008

La politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 est inscrite dans la *Loi sur la qualité de l'Environnement*. Elle fixe à la fois des obligations, des orientations et des modalités d'actions. C'est elle qui oblige la Ville de Gatineau à élaborer un PGMR. L'ensemble de cette Politique québécoise a servi également de grille d'analyse à la commission qui souhaite en souligner quelques éléments :

« Les plans de gestion sont mis à jour tous les cinq ans et peuvent être modifiés en tout temps. Ils portent sur l'ensemble des matières résiduelles...¹⁰³ »

¹⁰⁰ idem

¹⁰¹ Idem p. 2, les soulignés sont de la commission

¹⁰² Idem p.3

¹⁰³ Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, article 5.1. Le souligné est de la Commission.

Ils doivent comprendre un : «...inventaire des matières résiduelles... produites sur leur territoire, qu'elles soient d'origine domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle ou autres... un énoncé des orientations et des objectifs...ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs, une proposition de mise en œuvre du plan favorisant la participation de la population et la collaboration des organismes et entreprises... et finalement, un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan.¹⁰⁴ »

La Politique québécoise précise également à l'article 5.5, l'importance de soutenir les entreprises d'économie sociale : « Elles représentent une richesse inestimable, à la fois pour l'amélioration de l'environnement et de la qualité de la vie et contribuent à la création d'emplois. Ces entreprises doivent occuper une place de choix dans la gestion durable des matières résiduelles ». D'ailleurs, le même texte précise que : « Pour appuyer la croissance de ce secteur de l'économie québécoise, le gouvernement accordera une aide financière servant au démarrage, au développement et à la consolidation d'entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le domaine de la récupération et de la valorisation des matières résiduelles. »

3.2.1.4 La nature et la portée des recommandations

Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous n'avons pas à nous substituer au personnel technique de la Ville de Gatineau pour reformuler dans le détail un nouveau PGMR. Nous avons analysé les commentaires et suggestions des participants à la consultation publique, à l'aide des deux documents identifiés plus haut, pour les transformer en orientations, en valeurs, en priorités, en types d'interventions et nous en tirons des recommandations, lesquelles sont surtout de nature générale et civique.

Il n'était pas de notre mandat de les traduire en programme d'action, en précision de choix techniques. Il appartient au module des travaux publics de faire ces choix techniques ainsi que la programmation des actions à proposer au conseil municipal pour l'adoption du PGMR final. Nous identifierons cependant, dans la mesure du possible, des pistes de solution, la plupart du temps suggérées par les citoyens ou inspirées de leurs attentes manifestées.

¹⁰⁴ Idem. Le souligné est de la Commission.

3.2.2 La crédibilité du processus de consultation publique

Les citoyens engagés ont participé avec enthousiasme à la consultation publique. La commission a entendu et rapporté un certain nombre de préoccupations, voire de doutes manifestés par quelques-uns sur le réel désir du module des travaux publics et sur la volonté politique de l'administration municipale de tenir sérieusement compte des points de vue des citoyens et surtout de modifier en conséquence les actions proposées dans le plan de gestion des matières résiduelles. Ce scepticisme a également été soulevé par des représentants des médias.

De fait, la présente consultation publique pose des défis en termes d'analyse, de prise de décisions et de suivi, non seulement pour obtenir la participation des citoyens à l'atteinte des objectifs visés mais plus généralement pour qu'ils croient vraiment au principe de la gouvernance participative du plan stratégique de la Ville de Gatineau.

Pour leur part, les membres de la commission ont tenu à bien comprendre les messages portés par les participants et à bien les traduire en recommandations utiles pour la prise de décision, la mise en application et le suivi. Cet effort a été présent tout au long de l'analyse des points de vue et de la rédaction du rapport.

Mais le test ultime reste à venir : le suivi qu'en donneront le module des travaux publics et le conseil municipal. En effet, les citoyens s'attendent à ce que les fonctionnaires et les politiciens, chacun dans leur champ de responsabilités, utilisent avec efficacité les résultats de la participation des citoyens.

Ainsi, le module des travaux publics devra revoir les propositions de son projet de PGMR à la lumière du rapport et des recommandations pour formuler un nouvel ensemble de propositions modifiées, bonifiées, précisées ou complétées lorsque nécessaire, en indiquant les étapes et le calendrier d'élaboration ou de réalisation si tout le contenu détaillé ne peut être terminé pour l'adoption au conseil municipal.

De son côté, le conseil municipal doit réaliser un exercice parallèle pour déterminer les orientations politiques à prendre pour tenir compte des avis des citoyens, pour décider du nouveau PGMR final bonifié, et prendre les engagements quant à la mise en œuvre et au suivi de ce nouveau plan. Quoique exigeant, la commission sait que c'est l'intention des services techniques et de l'administration municipale de faire du plan de gestion des matières résiduelles un modèle appliqué de la gouvernance participative. Dans ce contexte, la commission ne doute pas de l'implication éventuelle des citoyens.

3.3 LE PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE GATINEAU

L'analyse des opinions générales concernant le PGMR, sa portée, ses caractéristiques ainsi que ses modes de gestion et d'implantation est présentée ici.

Rappelons que les exigences gouvernementales sur l'adoption du principe des 3R-V entraînent, comme nous l'avons constaté, une augmentation appréciable des coûts de gestion des matières résiduelles. Même si les participants ont, de façon majoritaire, accepté ce niveau de dépenses publiques, la commission est consciente que la Ville devra réajuster à la hausse les coûts de son PGMR si elle désire tenir compte des attentes exprimées par les participants à la consultation. Ainsi, il appartiendra au module des travaux publics et au conseil municipal de déterminer le niveau de ressources à investir pour permettre d'atteindre les objectifs souhaités. Ce programme pourra être évalué à chaque année en fonction des objectifs, de l'intérêt des citoyens et du niveau de dépenses publiques.

3.3.1 Les caractéristiques du PGMR

De l'ensemble des opinions exprimées par les participants à la consultation publique contenant des remarques, des attentes, des suggestions portant autant sur les caractéristiques générales du PGMR que sur diverses modalités, la commission a tiré une synthèse qui donne une couleur différente au PGMR. Voici le PGMR bonifié que les participants aimeraient voir adopté par la Ville de Gatineau.

- La Ville devrait retenir un PGMR plus large qui vise le recyclage de l'ensemble des secteurs impliqués; résidentiel, industriel, commercial et institutionnel; en fixant des objectifs, en offrant des services selon les besoins, avec une attention pour les petits et

moyens commerces et industries, élaborant une réglementation appropriée, en s'assurant d'une sensibilisation différenciée selon les secteurs.

- La Ville se devrait d'être plus proactive auprès de tous les secteurs, envers les différents types de matières résiduelles, en se préoccupant d'assumer diverses fonctions de recherche, d'innovation, d'encadrement, de motivation, de leadership, d'animation, d'évaluation et de suivi.

Le PGMR devrait :

- être axé sur la flexibilité et sur la diversité des moyens selon les secteurs géographiques, le type de résidences, les groupes de population (personnes âgées, jeunes familles, etc.) et sur la facilité de participation pour les citoyens. L'équité selon la commission se traduit souvent par la prise en compte des différences de situations entre les milieux.
- s'appuyer essentiellement sur la participation, l'engagement et la fierté des citoyens : les opinions, les suggestions, les initiatives sont bienvenues et les plaintes sont reçues et analysées avec attention.
- être axé également sur le partenariat avec les groupes socioéconomiques et communautaires, les entreprises et les industries ainsi que les institutions, particulièrement le milieu scolaire de tous les niveaux.
- faire appel aux divers modes de communication : l'écrit, la radio, la télévision, l'Internet, divers lieux de diffusion dont les centres de services, les bibliothèques, les réseaux communautaires, les institutions financières, les lieux publics ainsi que les commerces.
- être progressif et évolutif, fait d'évaluations annuelles sur les résultats visés et obtenus, sur l'amélioration des méthodes et des programmes, à partir de l'expérience, de l'expertise et du savoir-faire accumulés.

À la suite des messages entendus et analysés à l'aide de la grille d'analyse précisée plus haut, la commission :

REC. 1 : Recommande à la Ville de Gatineau de revoir le projet de plan de gestion des matières résiduelles en tenant compte des caractéristiques que nous venons de décrire et de choisir des actions appropriées en fonction des recommandations particulières qui suivent.

3.3.2 Les recommandations particulières

En ce qui concerne les recommandations particulières que la commission présente ci-après, il importe de préciser qu'elles sont explicitées et motivées dans le texte qui les précède. Pour cette raison, la commission invite le lecteur à prendre le temps de lire l'ensemble du texte pour mieux comprendre l'analyse qui sous-tend les différentes recommandations formulées par la commission.

3.3.2.1 Mieux connaître les motifs des gens et les obstacles à la participation

Dans son projet de PGMR, la Ville indique clairement que les taux actuels de récupération sont encore bien loin des objectifs fixés par la *Politique québécoise*. Ils sont actuellement de 54,5 % pour les matières recyclables et de 12,1 % seulement pour les matières putrescibles alors que l'objectif à atteindre est de 60 % dans l'ensemble.

Durant la consultation, certains participants sont venus dire que la marche à gravir est importante et que pour relever un tel défi, la Ville se devait de mieux connaître les raisons objectives du peu de succès obtenu jusqu'à aujourd'hui. Selon eux, pour garantir la réussite d'un aussi ambitieux projet, il est impérieux de s'assurer la participation du plus grand nombre de citoyens et que, pour y arriver, il faut que la Ville prenne le temps de bien comprendre les motifs des gens, les difficultés qu'ils rencontrent et les obstacles qui freinent leur participation à la collecte. Pourquoi ce maigre résultat ?, ont-ils demandé. Pourquoi les gens refusent-ils de participer aux différents programmes de récupération ? Un des participants formulait de la façon suivante cette préoccupation : « Il est primordial de savoir de façon fiable pourquoi on n'a pas réussi à faire mieux. Quelles sont les véritables causes du

peu de progrès ? Quels sont les écueils à éviter ? Quelles sont les erreurs à corriger ? ¹⁰⁵». La commission considère ce questionnement fort pertinent et elle invite la Ville à le prendre en considération lors de la révision de son projet.

Pour combler ce manque de connaissance sur les motivations des citoyens et sur d'autres situations diverses, entre autres celles des personnes âgées et des locataires de multi-logements, il a été proposé durant la consultation de procéder par la voie d'un sondage scientifique. La commission est d'accord avec cette proposition mais elle souhaite la compléter en suggérant d'autres moyens qui font plus appel à la participation active des citoyens, des groupes et de l'ensemble des partenaires de la Ville. Pour connaître les véritables obstacles à la participation des citoyens aux différentes mesures comprises dans le PGMR, la commission considère que la méthode des « groupes témoins » serait probablement plus pertinente et nécessaire – entre autres pour aider à formuler les questions d'un éventuel sondage – et elle permettrait de comprendre plus en profondeur toute cette problématique. La Ville pourrait aussi privilégier l'organisation de « soirées spécifiques » sur ce problème avec des clientèles cibles, notamment avec les personnes âgées, les propriétaires d'habitations à logements multiples, les associations de petits commerçants et de restaurateurs, les différentes organisations d'employés dans les institutions publiques ou privées, etc. Tout au long de la consultation, ce sont ces différentes clientèles qui ont été mentionnées comme ayant des besoins plus spécifiques et nécessitant des services plus adaptés. Les gens ont aussi beaucoup insisté sur le fait que toutes les activités de sensibilisation et d'éducation devraient aussi se réaliser sur l'ensemble du territoire de la Ville.

REC. 2 : La commission est d'avis que pour atteindre les objectifs fixés dans le PGMR, la Ville devrait acquérir une meilleure connaissance des motivations des gens, ainsi que des difficultés et des obstacles qui freinent la participation d'un aussi grand nombre de citoyens. Pour y arriver, la Ville devrait favoriser l'utilisation de toutes les techniques disponibles, y compris celles fondées sur l'implication et la participation des gens.

¹⁰⁵ Antoine L. Normand, mémoire, p. 5.

REC. 3 : La commission est consciente que tout ce travail de connaissance ne pourra pas être complètement réalisé avant l'adoption officielle du PGMR. La commission est toutefois d'avis que les moyens proposés pour y arriver devraient être intégrés dans le plan final de mise en œuvre soumis au conseil municipal. De plus, ce plan final devrait aussi être accompagné d'un calendrier de réalisation des éléments compris dans la recommandation précédente.

3.3.2.2 Les différents scénarios présentés

Trois scénarios différents de gestion des matières résiduelles pour les années 2006 à 2010 ont été soumis à la consultation publique par la Ville de Gatineau dans son projet de PGMR. Les représentants de la Ville ont d'ailleurs indiqué durant les séances d'information qu'ils auraient été en mesure d'en élaborer plusieurs autres. Chose certaine, les résultats de la consultation indiquent assez clairement que ni l'un ni l'autre de ces scénarios n'a fait l'unanimité chez les participants et que la Ville devra donc procéder à l'élaboration d'un tout nouveau scénario si elle désire tenir compte des attentes de la population.

Ce nouveau scénario devrait notamment permettre plus de flexibilité dans les modes de collecte et dans les moyens à utiliser. Selon les participants, une plus grande flexibilité faciliterait la participation d'un plus grand nombre de citoyens, augmentant ainsi les taux de récupération. De plus, les participants ont insisté pour dire que les scénarios proposés comportent un élément d'iniquité, surtout en ce qui a trait à la gratuité – ou non – des différents bacs à utiliser. Pourquoi la Ville finance-t-elle les plus petits bacs de 64 litres alors que le citoyen qui décide d'utiliser les plus gros bacs devra en assumer les coûts ?, ont demandé les participants. Plus encore, pour le recyclage dans le scénario 3 proposé, les bacs de 360 litres – seuls contenant acceptés – seraient alors fournis gratuitement par la Ville.

Une constante se dégage néanmoins sur la fréquence de la collecte. La commission a été en mesure de constater que les participants sont en grande majorité d'accord avec une collecte hebdomadaire des matières recyclables. Ils sont aussi convaincus qu'une collecte à toutes les semaines faciliterait grandement la participation des citoyens et augmenterait d'autant plus les rendements. Pour eux, dans son PGMR final, la Ville devrait donc considérer tous les moyens

qui rendraient la collecte plus facile, plus conviviale, plus appropriée aux différentes clientèles et plus efficace selon les différents secteurs de la Ville. Certains sont venus dire que la Ville devrait aussi envisager de réduire la fréquence de la collecte des ordures ménagères aux deux semaines. L'économie ainsi réalisée pourrait alors compenser pour la hausse des coûts d'une collecte hebdomadaire des matières recyclables.

Plusieurs participants sont intervenus pour dire que l'utilisation des plus gros bacs a fait ses preuves dans plusieurs autres municipalités du Québec – l'exemple de Victoriaville a été mentionné à plusieurs reprises – et que la Ville devrait les adopter pour maximiser les rendements. La commission a été sensible à cette argumentation tout en considérant aussi le fait que plusieurs personnes, surtout les personnes âgées et les gens des habitations à logements multiples, se disent mal à l'aise avec les gros bacs. Ainsi, à la suite d'un programme dynamique d'information sur les avantages des plus gros bacs, la Ville pourrait alors considérer de les implanter progressivement auprès de toutes les clientèles et dans tous les secteurs de la Ville.

L'instauration de la collecte pêle-mêle a aussi été questionnée par certains participants. Ils se demandent quels sont les motifs de ce choix puisqu'il s'agit là d'une rupture avec la pratique habituelle déjà implantée et largement reconnue par les industries qui utilisent les matières recyclées, surtout l'industrie papetière qui porte une attention toute particulière à la qualité de la fibre récupérée. La commission n'est pas habilitée à se prononcer sur cette question, mais elle souhaiterait que la Ville puisse vérifier cette question lors des rencontres avec les groupes témoins ou lors des soirées spécifiques organisées avec des clientèles particulières.

REC. 4 : La commission est d'avis que la Ville devrait considérer la flexibilité des moyens à utiliser par les citoyens comme critère déterminant pour le mode de collecte qu'elle choisira dans son PGMR.

REC. 5 : La commission est aussi d'avis que la Ville devrait fournir gratuitement les bacs, peu importe le format, laissant ainsi aux citoyens le soin d'utiliser les bacs qui leur conviennent le mieux.

REC. 6 : La commission est aussi d’avis que la Ville devrait réviser la fréquence de la collecte en instaurant, dès le départ, une collecte hebdomadaire pour les matières recyclables.

REC. 7 : La commission est aussi d’avis que la Ville devrait envisager l’implantation de la collecte aux deux semaines pour les ordures ménagères. Toutefois, cette mesure comporte des conditions à remplir, dont l’implantation de la collecte des matières putrescibles, la réalisation d’une campagne d’information et de sensibilisation sur la réduction de la quantité des ordures ménagères que permet la collecte des matières putrescibles, la réduction effective de la quantité d’ordures ménagères produites, ainsi que l’élaboration et la présentation d’un échéancier clair et précis.

3.3.2.3 L’implantation de la formule des « éco-centres »

Les gens ont été nombreux à déplorer le manque de facilités disponibles pour la récupération, entre autres, des résidus domestiques dangereux (RDD), du matériel informatique, des piles usagées et l’ensemble des encombrants. Selon eux, le Centre régional de transbordement (CRT) actuel de la Ville de Gatineau ne répond pas aux besoins de la population, il n’est pas accessible en tout temps et trop éloigné de certains secteurs de la Ville pour qu’il soit efficace.

La commission a entendu des gens venir proposer la formule en vigueur actuellement dans certains secteurs de la Ville de Montréal, celle des « éco-centres ». Cette formule a l’avantage d’être facilement accessible en tout temps pour les citoyens de la Ville, elle encourage la récupération de toutes les matières recyclables, elle assure une collecte de qualité pour les RDD, ainsi que pour les résidus de rénovation ou de construction. De plus, elle favorise les partenariats avec les entreprises d’économie sociale qui profitent directement de ce genre de site. Là où cette formule existe, tous s’entendent pour dire qu’il s’agit d’un soutien concret et tangible de la part des administrations municipales au travail d’éducation, de sensibilisation et de gestion écologique des déchets effectué par les entreprises d’économie sociale de leur territoire. La commission considère que cette approche mérite d’être étudiée. Elle viendrait corriger les lacunes soulevées sur le fonctionnement du CRT actuel et pourrait représenter une solution efficace pour augmenter le taux global de récupération sur le territoire de la Ville.

D'autres fonctions pourraient leur être attribuées comme nous le verrons plus loin, notamment au chapitre des CRD et de la campagne d'information.

De plus, la commission a été saisie du rapport final de l'étude de préfaisabilité réalisée en juin 2000 par le Centre régional d'analyse intégrée en entrepreneurship de l'Outaouais (CRAIE) portant sur l'implantation éventuelle de la formule des « éco-centres » sur la territoire de la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO)¹⁰⁶. Cette étude en arrivait à la conclusion qu'il serait avantageux de procéder à l'implantation d'un ou de deux « éco-centres » sur le territoire de la CUO. La commission considère que la Ville devrait s'inspirer de cette étude pour relancer l'idée de l'implantation de ce modèle de gestion des matières recyclables.

REC. 8 : La commission recommande que la Ville envisage l'implantation du modèle des « éco-centres » dans les différents secteurs de la Ville de Gatineau et que ce travail se fasse en priorité avec les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale de la région.

Durant la consultation, des représentants du secteur de Buckingham sont venus dire à la commission qu'ils n'acceptaient pas l'abolition de la cueillette des résidus domestiques dangereux (RDD). Selon eux, il s'agit d'une mesure qui menace la sécurité de la population parce que les gens ne se déplaceront pas sur une distance de plus de 40 km pour disposer de leurs matières dangereuses. Sans le maintien de cette cueillette, selon eux, les RDD risquent grandement de se retrouver dans les sites d'enfouissement, ce qui n'est évidemment pas souhaitable.

Pour la commission, l'abolition de la cueillette des RDD pose aussi un problème d'équité. Pourquoi les citoyens des secteurs plus éloignés de la Ville seraient-ils ainsi pénalisés ? Pourquoi leur imposer une démarche qui requiert autant de convictions et d'énergies pour disposer de façon sécuritaire les matières qui peuvent avoir un impact environnemental très important si elles ne sont pas traitées correctement ? La commission considère que l'implantation des « éco-centres » viendra régler ce problème, mais d'ici là, la Ville devrait

¹⁰⁶ CRAIE, Étude de préfaisabilité de projet en économie sociale, Rapport final, 16 juin 2000, 33 pages.

considérer sérieusement le maintien de la collecte des RDD pour les secteurs les plus éloignés sur son territoire.

REC 9 : La commission recommande de rétablir, comme mesure transitoire, la collecte des RDD dans le secteur de Buckingham et de l'élargir au secteur Masson-Angers.

3.3.2.4 Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition

Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) est, selon la Ville, celui qui est le moins bien documenté. En 2004, selon les estimés, le secteur CRD a généré environ 25 000 tonnes de matières résiduelles. Dans son PGMR, la Ville propose trois interventions pour ce secteur : 1) le maintien de l'accès au CRT pour disposer des déchets de rénovation ; 2) l'aménagement, en 2007, d'un parc à conteneurs unique; 3) l'adoption d'un règlement municipal obligeant le recyclage des déchets de construction pour toutes les nouvelles maisons et les projets de rénovation de plus de 5000 \$.

Les gens ont surtout questionné la volonté de la Ville en ce qui concerne le règlement municipal qui sera adopté rendant obligatoire le recyclage des déchets dans le cas de rénovation de plus de 5000 \$. Pourquoi ce montant ?, ont-ils demandé. Un tel règlement ne risque-t-il pas tout simplement d'encourager le travail au noir ou de provoquer des rejets sauvages ? Les gens ont aussi insisté pour dire que la très grande majorité des déchets produits par le secteur CRD sont facilement recyclables et que le véritable problème réside plutôt dans l'absence de services ou dans le manque d'information pour en faire une gestion adéquate sur le territoire de Gatineau.

La commission est très sensible aux arguments présentés en ce qui concerne le secteur CRD. En effet, ce n'est pas tout d'édicter un règlement, il faut aussi rendre possible et facile la récupération des déchets de CRD pour les citoyens et, pour y arriver, il faut que les citoyens aient l'assurance d'avoir accès à un service physiquement accessible en tout temps, à coûts abordables et qu'ils ne soient pas contraints de recourir à l'entreprise privée pour disposer de leurs déchets.

REC. 10 : La commission est d’avis qu’une partie de la solution pour le secteur CRD réside dans l’implantation de la formule des « éco-centres » où les citoyens pourraient disposer en tout temps, à proximité et à coûts abordables les déchets de CRD.

3.3.2.5 Les institutions, les commerces et les industries

Les gens qui ont participé à la consultation se sont dits préoccupés par le peu de mesures prévues dans le PGMR en ce qui a trait aux institutions, commerces et industries (ICI). Ils sont conscients que le secteur ICI a généré 56 404 tonnes de matières résiduelles. Il s’agit d’une quantité très importante et les gens considèrent qu’un PGMR devrait normalement tenir compte d’un secteur aussi important. Ils ont été nombreux à dire que les grandes institutions, notamment les écoles, les collèges, les hôpitaux, les services gouvernementaux et municipaux, les grands commerces et centres commerciaux, etc. devraient participer beaucoup plus activement au PGMR et que la Ville devrait même se réserver un plan spécifique pour ce secteur. Certains se demandent même si la Ville ne devrait pas exercer un contrôle réglementaire sur les déchets produits par le secteur ICI alors que d’autres croient que la Ville devrait offrir les mêmes services de collecte aux ICI que ceux offerts au secteur résidentiel, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises.

À cause de la très grande quantité de matières résiduelles produites par le secteur ICI, la commission considère que ce secteur mérite d’être examiné sérieusement – comme le stipule d’ailleurs la *Politique québécoise* – et que la Ville devrait y exercer un rôle de leadership beaucoup plus grand que le simple fait de compiler les bilans annuels produits par les ICI. La commission considère aussi que le problème n’est pas unique à la Ville de Gatineau, que certaines villes – Québec en particulier, mais aussi l’ancienne Régie intermunicipale de gestion des déchets de l’Île de Montréal (RIGDIM) – ont déjà imposé, par exemple, des taxes spécifiques aux ICI. Pour cette raison, il serait intéressant d’analyser la situation avec d’autres villes pour en arriver à proposer un plan d’action spécifique pour les ICI de Gatineau.

La commission considère également que la Ville de Gatineau, faisant partie du secteur ICI, doit elle-même être exemplaire en matière de gestion des matières résiduelles en se fixant des objectifs très élevés pour ses propres édifices et en développant des partenariats avec les

autres ICI pour les inciter à participer plus activement au plan d'action qui sera élaboré pour ce secteur. La commission tient aussi à souligner à la Ville que tous les employés du secteur des ICI doivent être mis à contribution et qu'il y aurait avantage à établir des partenariats avec les organisations syndicales qui pourraient sensibiliser et inciter leurs membres à participer à l'atteinte des objectifs.

REC. 11 : La commission est d'avis que l'analyse de la performance de rendement des ICI devrait se faire en partenariat avec des représentants de ce secteur en tenant compte des particularités propres à chacune de ses composantes de ce secteur, c'est-à-dire les institutions, les commerces et les industries.

REC. 12 : La commission est aussi d'avis que la Ville devrait élaborer, dans son PGMR, un plan d'action spécifique à l'intention des ICI. Ce plan devrait comprendre, entre autres, une éventuelle réglementation s'appliquant à ce secteur en particulier, des services de collecte aussi performants que ceux offerts au secteur résidentiel, ainsi que des services modulés selon les particularités propres aux institutions, aux commerces et aux industries.

3.3.2.6 Le compostage

Les trois scénarios du PGMR de la Ville proposent l'implantation graduelle de la collecte des matières putrescibles dans tous les secteurs de la Ville, ainsi que des projets pilotes en 2009-2010 pour les multilogements. En 2004, 3087 tonnes de matières ont été récupérées. L'objectif à atteindre pour rencontrer les objectifs de la *Politique québécoise* est de 25 508 tonnes pour la Ville de Gatineau. Le défi s'avère énorme et il représente un changement radical dans les comportements et les habitudes des gens. Malgré des objectifs aussi ambitieux à atteindre, il n'y a pas eu de remise en question par les participants à la consultation de cette mesure. Toutefois, les gens ont souligné le fait que la Ville n'a aucune expérience dans la gestion des matières putrescibles et s'inquiètent principalement des odeurs que pourrait occasionner le traitement de ces matières. Ils ont aussi insisté pour dire que la période de collecte des résidus verts prévue dans le PGMR devrait être prolongée à savoir du début du mois d'avril jusqu'à la fin du mois de novembre parce que, assez souvent, le printemps arrive plus tôt et que l'automne se prolonge.

La commission a été saisie d'une proposition provenant d'un organisme de la région, la Ressourcerie de l'Outaouais – en partenariat avec un autre organisme, Les Fabriquants d'humus –, qui souhaite que la Ville de Gatineau participe au développement de l'organisme, une entreprise d'économie sociale, en s'assurant qu'une partie ou l'ensemble des matières putrescibles générées sur le territoire soient dirigées vers le centre de compostage de la Ressourcerie dès l'application du PGMR en 2006. Cette formule aurait l'avantage d'établir un nouveau partenariat entre la Ville et l'organisme qui participerait alors à l'atteinte des objectifs du PGMR et à l'application des principes de la gouvernance participative.

REC. 13 : La commission considère que la demande de partenariat formulée par la Ressourcerie de l'Outaouais est pertinente et qu'elle devrait être analysée de façon prioritaire par la Ville afin de préciser les conditions d'un tel partenariat.

Le président de la compagnie Les Cèdres recyclés de l'Outaouais est venu dire à la commission qu'il souhaitait que la Ville révise sa décision mettant fin au contrat qu'elle avait signé pour la cueillette des résidus de cèdres sur son territoire. La commission a été sensible à cette demande, notamment parce qu'il s'agit là d'une valorisation intéressante de haute qualité. De plus, il s'agit d'une entreprise gatinoise, elle crée de l'emploi et elle paie des taxes à la Ville. Pour ces raisons, la Ville devrait favoriser le maintien et le soutien de cette entreprise. Pour cette raison, la commission considère que la valorisation des résidus de cèdres doit être favorisée dans le PGMR de la Ville parce qu'elle contribue à la diminution des quantités de matières putrescibles que la Ville devrait de toute façon gérer et parce que les rameaux de cèdres diminuent la qualité du compost.

REC. 14 : La commission est d'avis que la Ville devrait exclure les résidus de cèdres de la collecte des matières putrescibles et encourager les citoyens à diriger ces matières vers les entreprises qui en font la valorisation.

3.3.2.7 Encourager les partenariats

Les participants ont été nombreux à souligner l'importance du rôle joué par les organismes communautaires et d'économie sociale pour l'atteinte des objectifs du PGMR de la Ville. Selon eux, ces organismes sont implantés dans le milieu, ils connaissent bien les besoins des gens avec qui ils sont en contact et ils ont développé des pratiques d'éducation axées sur la participation et l'implication des citoyens. Leur rôle est primordial et le PGMR devrait en faire davantage mention pour aller plus loin que les quelques éléments mentionnés dans le document de consultation¹⁰⁷.

Les gens ont aussi souligné le manque d'information sur l'existence de ces différents groupes et que la Ville devrait s'efforcer de les identifier, de les faire connaître et de fournir toutes ces informations, par secteurs, sur son site Internet. Ils ont aussi insisté pour dire que l'implantation des « éco-centres » dans les différents secteurs de la Ville serait un excellent moyen pour concrétiser ce partenariat avec les groupes puisqu'il s'agit là d'un moyen qui pourrait reconnaître, faciliter et encourager leur travail.

La commission a été en mesure de comprendre que les participants ne souhaitent pas une simple « instrumentalisation » des groupes et organismes au service des priorités de la Ville ni des rapports exclusivement de nature contractuelle, mais désirent qu'ils soient parties prenantes de la mise en œuvre du PGMR. Pour favoriser une telle approche, la Ville devra quitter l'ordre des intentions générales à leur égard pour concrétiser, avec les budgets nécessaires et les mandats appropriés, leur participation à l'atteinte des objectifs. Pour garantir la participation des groupes, organismes, institutions et entreprises, il importe que les nouvelles formes de partenariats à mettre en place soient élaborées en collaboration avec ces mêmes partenaires.

REC. 15 : La commission est d'avis que la Ville devrait prendre la responsabilité de faire connaître les différents organismes et entreprises plus directement impliqués dans la réduction, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.

¹⁰⁷ PGMR, Ville de Gatineau, point 4.6 : Engagement de la communauté, p. 48.

REC. 16 : La commission constate que la mise en œuvre du PGMR est une occasion privilégiée pour la Ville de mettre en pratique son plan stratégique en suscitant la collaboration et la participation des différents groupes, organismes et entreprises d'économie sociale implantés localement, tout en favorisant le développement d'une expertise particulière sur son territoire.

3.3.2.8 Les encombrants

Concernant les encombrants, les participants à la consultation se sont surtout préoccupés de la mesure comprise dans le projet de PGMR portant sur l'obligation pour les citoyens de faire vidanger les gaz réfrigérants des vieux appareils à leurs frais, une opération évaluée à environ 100 \$ l'unité. La commission comprend que cette décision relève davantage d'une réglementation imposée par le gouvernement du Québec, sauf que la façon de l'appliquer par la Ville pourrait tenir davantage compte des préoccupations des citoyens.

Le problème du rejet dans l'air des gaz réfrigérants provenant des réfrigérateurs est un problème écologique réel et il doit être abordé avec sérieux. La Ville ne doit pas prendre de chance avec ce genre de situation. La commission est d'accord avec les gens lorsqu'ils affirment que la solution de la Ville risque grandement de provoquer de la délinquance ayant des impacts environnementaux importants. La Ville doit donc s'impliquer davantage et proposer une solution collective à ce problème réel au lieu d'opter pour la solution actuelle, laissant à chaque individu le soin de payer et de disposer de ces gaz. Entre autres, la Ville pourrait aussi en profiter pour faire un travail de sensibilisation et d'information en faisant circuler des renseignements sur les effets nocifs des gaz réfrigérants.

Différentes solutions ont été avancées par les citoyens pour mieux gérer les gaz réfrigérants, mais toutes impliquaient une plus grande responsabilité de la Ville. Elle pourrait soit faire elle-même la cueillette des vieux réfrigérateurs ou soit développer de nouveaux partenariats avec des organismes, privés ou publics, pour gérer adéquatement ce genre d'encombrants. Elle pourrait aussi convenir d'un contrat de vidange des gaz avec une entreprise privée ou voir à la formation professionnelle de certains de ses employés pour faire ce travail.

REC. 17 : La commission est d’avis que la Ville devrait prendre la responsabilité de trouver une solution collective pour la récupération des gaz réfrigérants afin d’éviter des impacts environnementaux et sociaux importants.

REC. 18 : La commission recommande que la Ville de Gatineau intègre dans sa campagne d’information et de sensibilisation un volet spécifique sur les effets nocifs des gaz réfrigérants sur l’environnement.

Dans son projet de PGMR, la Ville dresse un inventaire des 14 organismes communautaires et entreprises d’économie sociale qui travaillent plus spécifiquement à la gestion des matières résiduelles, principalement dans les domaines des encombrants, des micro-ordinateurs et du textile. La Ville reconnaît le travail accompli par ces organismes. Elle précise aussi qu’elle a l’intention de maintenir la collecte des encombrants et qu’elle va continuer d’accepter les textiles dans la collecte des matières recyclables. La commission appuie cette orientation et elle considère que les encombrants représentent un problème important pour les citoyens qui doivent en disposer et que, pour cette raison, la Ville ne devrait pas négliger la diffusion d’information sur la manière de gérer écologiquement ce type de matières.

REC. 19 : La commission considère que la Ville devrait davantage faire connaître à la population les organismes communautaires et les entreprises d’économie sociale qui recyclent et réutilisent les encombrants.

3.3.2.9 Les boues

Le PGMR de la Ville prend pour acquis que la valorisation des boues est déjà largement implantée à Gatineau et que la priorité vise d’abord et avant tout l’encadrement de la vidange des fosses septiques. À cet effet, la Ville propose, à l’action 24 du PGMR, d’implanter, à compter de 2009, un programme d’inspection et de vidange des fosses septiques. Peu d’intervenants ont apporté des commentaires sur ce volet du PMGR lors de la consultation publique, mais quelques-uns se sont dits préoccupés par le programme d’inspection alors que d’autres s’interrogent sur l’utilisation des boues. Qu’est-ce qui arrive avec la quantité de boues traitées sur le territoire de la Ville ?, ont-ils demandé.

REC. 20 : La commission considère que le programme municipal de vidange et d'inspection des fosses septiques qui sera mise en application en 2009, ainsi que la façon de traiter les boues usées, devraient aussi faire partie des éléments à intégrer dans la campagne d'information aux citoyens.

3.3.2.10 L'élimination

La commission a été étonnée du peu d'intérêt porté au volet élimination des déchets ultimes par les participants à la consultation. Cette attitude peut en grande partie s'expliquer par le fait que le PGMR propose de maintenir le statu quo en planifiant la signature d'un nouveau contrat d'enfouissement pour une période d'au moins cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2008. C'est dire que la question d'une nouvelle solution pour l'élimination des déchets ultimes produits par les citoyens de Gatineau ne se posera pas objectivement avant l'année 2013, donc à plus long terme.

Sur cette question, la Ville se propose d'entreprendre, dès 2006, une importante étude de préfaisabilité afin de trouver la meilleure solution possible pour l'élimination des déchets ultimes. Elle précise à la recommandation 26 que cette étude devra envisager autant l'enfouissement que les autres technologies disponibles, dont l'incinération, la digestion anaérobie ou la gazéification.

Toutefois, la commission a entendu certains participants souhaiter que la Ville tienne davantage compte des grands principes de la *Politique québécoise* en matière d'élimination des déchets ultimes, surtout celui de la gestion sur son propre territoire des déchets voués à l'élimination. Ceux-ci invoquent le principe de responsabilité dans le sens qu'il importe de garder chez soi les déchets produits, « car ailleurs c'est le chez-nous de quelqu'un d'autre et qu'il n'est pas souhaitable de faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas que les autres nous fassent¹⁰⁸ ». Pour d'autres, les « coûts environnementaux » de la situation actuelle doivent aussi être considérés. Le fait de transporter sur une aussi grande distance – environ 140 km entre Gatineau et Lachute – représente des impacts environnementaux et sociaux que la Ville est difficilement capable d'évaluer.

¹⁰⁸ Antoine L. Normand, mémoire, p. 7.

La commission a aussi été saisie d'une toute nouvelle proposition – celle du promoteur du futur site de Danford Lake et appuyée par la MRC du Pontiac –, souhaitant ardemment pouvoir compter sur les déchets ultimes de la Ville de Gatineau pour rentabiliser son site d'enfouissement. À première vue, faisant appel à la solidarité régionale, ce projet peut sembler regrouper des conditions intéressantes, mais la commission tient à souligner, entre autres, qu'il est tout de même situé à une distance de 80 km de la Ville de Gatineau et qu'il n'a pas été élaboré en consultation des populations de Gatineau et des villes riveraines des voies routières.

La commission n'est pas en mesure d'évaluer la pertinence de ce tout nouveau projet, tout comme elle n'est pas en mesure de se prononcer sur la proposition de la Ville visant à faire effectuer une étude de préfaisabilité pour trouver une nouvelle solution au problème de l'élimination des déchets ultimes.

REC. 21 : La commission recommande que, lors de la réalisation de son étude de préfaisabilité sur la meilleure solution à trouver pour l'élimination des déchets ultimes, la Ville prévoit, dès le départ en 2006, des mécanismes permettant l'implication des citoyens. La commission recommande également que la Ville précise aussi les moyens qu'elle prendra pour consulter la population tout au long du processus.

REC. 22 : La commission est d'avis qu'il n'y a pas de solution facile à l'élimination des déchets ultimes et que toutes les solutions doivent être analysées avec la plus grande circonspection, en examinant en priorité les solutions sur son territoire.

REC. 23 : La commission est aussi d'avis que toute la question de l'élimination des déchets ultimes ne doit surtout pas être considérée uniquement en fonction d'une grille financière, mais qu'elle doit aussi tenir compte des préoccupations environnementales et sociales des citoyens, tout en les impliquant dans le processus d'évaluation de la solution optimale.

3.3.2.11 Le programme de sensibilisation

Le programme de sensibilisation a suscité, comme nous l'avons précisé au chapitre précédent, des commentaires de la part de la très grande majorité des participants. Ce volet du PGMR est considéré par eux comme étant le plus important parmi l'ensemble des mesures proposées par la Ville. Si les gens ne participent pas à la collecte sélective, c'est surtout, croit-on, parce qu'ils ne sont pas assez informés sur l'importance de la récupération. Ils demandent donc à la Ville de porter une attention toute spéciale au plan d'information et de sensibilisation, qui est d'ailleurs déjà compris dans le projet de PGMR mais pas suffisamment détaillé. Selon eux, ce volet du plan de gestion des matières résiduelles représente la clef du succès ou de l'échec du PGMR et ils ont indiqué à la commission leurs attentes quant au genre d'information et d'intervention qu'ils désirent avoir.

La commission a été en mesure de constater que les citoyens veulent participer à l'atteinte des objectifs fixés dans le PGMR de la Ville et qu'il s'agit même là d'une question de responsabilité sociale pour eux. Mais, en même temps, ils veulent être convaincus du bien-fondé du processus. Ils veulent connaître les résultats obtenus, ils veulent savoir si les objectifs seront atteints et, sinon, quels sont les obstacles qui freinent l'atteinte des objectifs. Ils veulent savoir où vont les produits recyclés et comment on les réutilise. Ils veulent être informés sur les différentes méthodes utilisées pour la valorisation des matières résiduelles et des impacts environnementaux et sociaux des nouvelles technologies d'élimination des déchets ultimes. Les gens sont aussi avides de connaître les différents acteurs dans le domaine de la gestion des matières résiduelles : qui fait quoi ? quelle est leur mission ? où et comment peut-on les contacter ? quelles sont les matières qu'ils reçoivent ? Ils désirent aussi de l'information sur les RDD : pourquoi et comment en disposer ? quels sont les commerçants qui participent à la récupération et qui pratiquent la réutilisation ? Ils souhaitent aussi savoir comment disposer de leurs encombrants : est-ce qu'il existe des entreprises d'économie sociale qui récupèrent les matelas et les vieux fauteuils ? comment disposer d'un vieux frigo le plus écologiquement possible ?

Si les participants souhaitent contribuer activement à la gestion écologique des déchets produits, ils sont quasi unanimes à dire qu'il y a des conditions à respecter. La Ville se doit d'abord d'édicter des directives claires et précises qui seront facilement comprises par

l'ensemble de la population. Pour y arriver, les gens sont venus dire à la commission qu'il faut miser énormément sur une information de qualité, pas seulement sur une opération de mise en marché d'un plan. Il faut une information diversifiée et qui circule en continue. Elle doit favoriser tous les moyens pratiques et concrets : dépliants, avis écrits dans les journaux, messages radiophoniques, télévision, lignes ouvertes, ligne téléphonique et courrier électronique pour recevoir les plaintes et les demandes d'information, ainsi que pour compiler les suggestions et prendre en notes les commentaires, etc.

Les participants souhaitent aussi que le PGMR accorde une place prioritaire au programme de sensibilisation de la population. Encore une fois, ils ont été nombreux à fournir des suggestions et à proposer des activités de sensibilisation. Le milieu scolaire est revenu à plusieurs reprises comme un lieu à privilégier dans ce programme. Mais les gens désirent aussi des activités très concrètes sur et autour des 3RV-E : des journées de compost, une démonstration sur le compostage domestique, des campagnes avec des incitatifs pour les citoyens (prix, méritas, etc.), des visites sur les lieux de compostage, au CRT, dans les entreprises ou groupes spécialisés dans la récupération, etc. Les gens ont même suggéré d'introduire une formule de saine compétition entre les différents secteurs de la Ville pour stimuler la participation.

REC. 24 : La commission constate qu'il y a une grande ouverture de la part des participants à la consultation en ce qui concerne l'ensemble de la problématique des 3RV-E, que les gens sont disposés à participer, qu'ils sont prêts à faire leur part mais que la Ville doit aussi, de son côté, fournir toute l'information nécessaire pour faciliter l'atteinte des objectifs de la politique québécoise.

REC. 25 : La commission est d'avis que pour assurer l'efficacité et la pertinence du plan quinquennal de communication déjà prévu dans le projet de PGMR, ce plan devrait être élaboré en partenariat avec les principaux intervenants actifs dans le domaine de la gestion écologique des matières résiduelles. Ce plan devrait aussi comprendre un plan d'action précis et diversifié, prenant en compte les résultats des groupes témoins, du sondage d'opinion et de la consultation auprès des clientèles cibles.

3.3.3 La mise en œuvre

3.3.3.1 Un budget approprié

En ce qui concerne les coûts des différents programmes et activités contenus dans le projet de PGMR, la commission a été en mesure de constater que les gens sont en général favorables à payer les coûts supplémentaires occasionnés par la mise en place du PGMR. Toutefois, la commission considère que la Ville devra procéder à une vérification auprès du gouvernement du Québec pour savoir de façon beaucoup plus précise quel sera le financement qui lui sera accordé pour la mise en œuvre et la réalisation du son PGMR. En effet, tout au long de la consultation, les représentants de la Ville ont tenu à préciser qu'ils ont fonctionné à partir de revenus escomptés et que les ristournes à recevoir dans le cadre de la *Politique québécoise* ne sont pas encore connues officiellement.

La commission est d'avis que la Ville devra envisager d'ajuster à la hausse les coûts du PGMR si elle désire tenir compte des attentes et des besoins de la population. En effet, au point précédent, la commission a insisté, entre autres, sur le fait que le programme d'information et de sensibilisation devra comprendre des activités beaucoup plus importantes que celles déjà prévues, surtout en termes d'interaction avec le milieu. La commission a aussi suggéré que la Ville fournisse gratuitement les différents bacs, peu importe leur grosseur et qu'elle considère l'établissement d'éco-centres dans les différents secteurs de la Ville. Toutes ces suggestions comportent inévitablement une pression à la hausse des coûts du PGMR. Si la commission est d'avis que la Ville devra réévaluer les coûts du PGMR, elle n'est toutefois pas en mesure de préciser l'ordre de grandeur de cette augmentation.

Selon l'analyse de la commission, le montant de 1,3M \$ prévu au programme de sensibilisation ne sera vraisemblablement pas suffisant et la Ville devra aussi prévoir des montants additionnels à ce chapitre. Le budget de 25 000 \$ alloués aux groupes pour faire des activités d'éducation, d'information et de sensibilisation auprès de la population s'avère lui aussi insuffisant. Pour cette raison, la commission considère pertinente la demande de l'organisme La Ressourcerie de l'Outaouais visant à augmenter sensiblement ce montant. De plus, la Ville n'a pas identifié les groupes susceptibles de participer à ce programme. S'ils sont une dizaine, ou même plus, ils devront se partager des montants d'au plus 2000 \$ chacun

pour ce programme, ce qui est nettement insuffisant. Si la Ville s'attend à soutenir des activités de sensibilisation qui auront un réel impact auprès des gens, la commission est d'avis qu'il va falloir qu'elle y accorde des montants beaucoup plus significatifs.

REC. 26 : La commission est d'avis que la Ville devra envisager une hausse des coûts du PGMR si elle désire répondre aux attentes de la population. Pour assumer cette hausse, la commission est d'avis qu'elle devra utiliser au maximum toutes les possibilités de financement provenant du gouvernement du Québec (ristournes, fonds spéciaux, subventions aux groupes et entreprises d'économie sociale, etc.). De plus, la commission considère que la Ville devrait aussi utiliser tous les montants investis et accumulés dans son fonds d'initiatives environnementales (FIE), montants économisés par le passage de la collecte des matières recyclables aux deux semaines en 2003.

REC. 27 : La commission considère nettement insuffisant le montant annuel de 25 000 \$ prévus pour les groupes et organismes dans le cadre du programme de sensibilisation, surtout parce qu'il n'est pas à la hauteur du plan d'action à réaliser. Ce programme est important et la Ville doit y consentir une aide financière beaucoup plus substantielle pour la réalisation des campagnes d'information, d'éducation et de sensibilisation.

3.3.3.2 Une équipe permanente spécialisée

Le projet de PGMR prévoit déjà l'embauche de nouveau personnel pour la réalisation des différents programmes. Tel qu'indiqué dans le projet, la Ville compte déjà embaucher deux nouveaux inspecteurs pour suivre l'application des nouvelles mesures, un groupe d'étudiants durant la période estivale pour faire un travail de sensibilisation directement auprès des citoyens ainsi qu'un chargé de projet pour coordonner l'ensemble des diverses activités reliés plus directement à la mise en place de la collecte des matières putrescibles.

Les participants à la consultation ne se sont pas prononcés contre l'embauche de personnel pour voir à l'application des nouvelles mesures. Par contre, certains considèrent que le mandat réservé aux deux inspecteurs mériterait d'être réévalué pour qu'il comporte davantage un

travail d'animation. Les gens considèrent qu'il est préférable de faire un travail d'incitation auprès de la population avant de procéder à un volet plus carrément coercitif. Ils considèrent aussi que le travail des inspecteurs devrait d'abord et avant tout se concentrer sur le respect des contrats de collecte par les compagnies contractantes avant de s'en prendre aux citoyens. De plus, les citoyens ont suggéré diverses initiatives que la Ville devrait prendre pour assurer un réel leadership.

Pour tenir compte des besoins exprimés par les participants à la consultation, la commission considère que la Ville devrait envisager la création, au sein du Module des travaux publics et de l'environnement, d'une petite équipe de personnes ayant comme mission spécifique la concertation avec le milieu, le travail auprès des clientèles qui ont plus de difficultés à participer aux mesures, les démarches de consultation, l'élaboration des documents d'information et de sensibilisation ainsi que la réalisation du bilan annuel des résultats obtenus. Une telle équipe, axée sur l'animation du milieu, pourrait plus facilement assurer l'implantation des mesures et coordonner la concertation avec les différents partenaires de la Ville dans la mise en œuvre de son PGMR. Responsable du bilan annuel des résultats obtenus, elle serait aussi plus en mesure de réajuster son programme d'animation selon les besoins exprimés par la population, les difficultés rencontrées et les plaintes formulées par les citoyens.

REC. 28 : La commission est d'avis que la mise en œuvre du PGMR, en concertation avec les intervenants du milieu et avec la participation des citoyens, devrait s'appuyer sur une équipe permanente de quelques personnes qui exerceraient diverses fonctions de contrôle des contrats et d'animation avec le milieu afin d'augmenter le taux de participation aux différentes mesures du PGMR et de favoriser l'amélioration continue des services.

REC. 29 : La commission est aussi d'avis que cette équipe devrait relever du Module des travaux publics et de l'environnement puisqu'elle serait plus en mesure de faciliter les liens entre celui-ci et le milieu. Selon la commission, cette équipe devrait aussi avoir la responsabilité de la réalisation du bilan annuel sur les résultats obtenus pour qu'elle puisse réajuster son programme selon les attentes et difficultés rencontrées par la population au cours de l'année.

3.3.3.3 Un comité d'implantation et de suivi

Même si les participants à la consultation n'ont pas abordé spécifiquement cette question, la commission est d'avis que la Ville devrait sérieusement envisager la création d'un comité d'implantation et de suivi dans la version finale de son PGMR. La création d'un tel comité serait d'ailleurs en parfaite conformité avec la philosophie de la *Politique québécoise*, ainsi que celle développée dans le plan stratégique adopté par la Ville de Gatineau où une priorité est accordée à la gouvernance participative.

Selon la commission, le rôle d'un tel comité serait de faciliter la réalisation des objectifs du PGMR en favorisant l'implication de tous les partenaires de la Ville et en suscitant l'interaction avec les gens du milieu. Ce comité pourrait aussi jouer le rôle de « comité aviseur » lors de la révision annuelle du PGMR. Le comité pourrait être formé, entre autres, de représentants du milieu et des organismes impliqués dans les 3RV-E, de délégués de la Commission de l'environnement, de membres du Module des travaux publics et de l'environnement, de représentants des différents secteurs de la Ville. Les modalités de désignation et le fonctionnement de ce comité seraient à définir ultérieurement dans l'esprit de l'actuelle recommandation.

REC. 30 : La commission recommande à la Ville de voir à la création d'un comité d'implantation et de suivi du PGMR qui serait formé, tel qu'indiqué plus haut, de représentants de l'ensemble des secteurs de la Ville ainsi que de représentants de l'ensemble des intervenants du milieu et partenaires de la Ville.

REC.31 : La commission est aussi d'avis que ce comité devrait avoir comme seul et unique mandat l'implantation et le suivi des mesures du PGMR.

3.3.3.4 Un bilan annuel

Les gens ont été nombreux à dire à la commission qu'ils étaient très intéressés à connaître la progression des résultats obtenus à la suite de l'implantation du PGMR. Ils se sont dits intéressés à participer aux différents programmes qui seront mis en place, mais ils n'accordent

pas une confiance à cent pour cent sur l'efficacité des mesures. Pour cette raison, ils sont très intéressés à voir apparaître dans le projet final un volet précis portant sur la réalisation, par la Ville, d'un bilan annuel sur le PGMR. Ils ont aussi insisté pour que la Ville leur donne la possibilité de faire des commentaires et des suggestions à la suite de la présentation publique de ce bilan. Les gens veulent faire un effort, mais ils veulent avoir leur mot à dire sur les résultats et ils veulent avoir la possibilité d'apporter, annuellement, des correctifs au PGMR.

La commission considère que le bilan annuel, qui comprend les étapes essentielles d'évaluation et de suivi, devrait aussi amener le conseil municipal à prendre des décisions en termes d'objectifs et de budgets, un peu à la manière du programme triennal d'immobilisation (PTI) où le conseil adopte des investissements sur une période de trois ans mais qu'il est appelé à réviser annuellement. La commission insiste aussi pour dire que ce bilan annuel ne doit pas relever uniquement du module des travaux publics et de l'environnement, mais qu'il puisse devenir un geste politique où le conseil s'engage à rendre des comptes à l'ensemble de la population sur l'atteinte des objectifs. À cet effet, le bilan devrait aussi faire l'objet de séances publiques d'information organisées par le conseil municipal avec l'appui du comité d'implantation et de suivi pour permettre les réactions et suggestions des citoyens.

REC. 32 : La commission est d'avis que la Ville doit accorder une grande importance à la réalisation du bilan annuel et qu'il devrait faire l'objet de séances d'information où les citoyens seront en mesure de s'approprier les résultats et suggérer des correctifs ou des améliorations à apporter.

REC. 33 : La commission est d'avis que la responsabilité du bilan annuel pourrait relever du comité d'implantation et de suivi qui verrait à acheminer ses recommandations à la structure hiérarchique désignée par le conseil municipal.

CONCLUSION

Au terme du processus de consultation, d'expression d'opinions, de l'analyse de celles-ci assortie de recommandations pour la prise de décision, la commission tient à formuler quelques remarques en guise de conclusion.

Les participants ont appuyé la forme de consultation qu'est l'audience publique en deux parties, information et expression d'opinions, sous la responsabilité d'une commission autonome, appliquant les règles de l'art et d'éthique usuelles. Ce processus devrait être utilisé d'avantage dans le cas de projets majeurs touchant un grand nombre de citoyens de Gatineau.

La Ville a invité les citoyens et les groupes à réagir à un projet de PGMR afin de le bonifier. Elle n'a pas ménagé les efforts pour rendre l'information disponible et faciliter la participation. Les citoyens ont répondu avec enthousiasme, avec engagement et avec créativité.

Ils ont utilisé la consultation publique pour faire savoir leur accord avec les objectifs de la politique québécoise, leur désir de voir la municipalité être active dans tous les secteurs des matières résiduelles, de voir se réaliser un partenariat avec les organismes du milieu et de s'appuyer sur l'écoute et la participation des citoyens. De plus, ils souhaitent être informés régulièrement, de façon claire et transparente, sur l'atteinte des objectifs, mesurés périodiquement.

La gouvernance participative telle que définie et proposée par la Ville dans ses documents officiels est exemplaire au plan social, mais pose de réels défis dans l'action régulière pour tous les acteurs : citoyens, société civile, fonctionnaires et élus.


Elle implique des changements de culture dans la gestion traditionnelle, appelle de nouvelles valeurs, de nouvelles attitudes, de nouveaux rapports interpersonnels basés, non sur des rapports d'autorité, mais sur le respect et l'écoute mutuels entre les élus et les fonctionnaires et les citoyens et les représentants d'organismes.

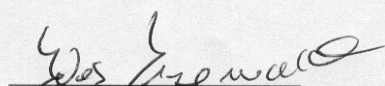
Cela se construira dans un apprentissage collectif, dossier après dossier, chantier après chantier, de façon continue. Mais la commission estime que le PGMR représente une occasion extraordinaire pour acquérir graduellement cet apprentissage.

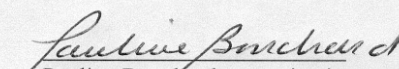
Cette approche, nous en sommes convaincus, résultera en un plan de gestion des matières résiduelles évolutif, civique, innovateur et transparent. Ce plan, élaboré et appliqué en partenariat avec les citoyens, favorisera également l'intégration des divers milieux de la nouvelle Ville de Gatineau.


Rapport de consultation

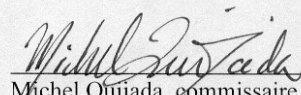
Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Gatineau

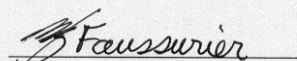

Luc Ouimet, président

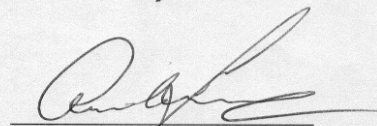

Yves Arseneault, commissaire


Pauline Bouchard, commissaire


Nicole Desroches, commissaire


Michel Quijada, commissaire


Eric Faussurier, commissaire


André Levac, commissaire

Fait à Gatineau ce 12 juillet 2005

ANNEXES

ANNEXE A : LISTE DES MEMOIRES

MEMOIRES PRESENTES LE 7 JUIN 2005

Monsieur Antoine L. Normand
Madame Sylvie Rossignol, La Ressourcerie de l'Outaouais
Monsieur Stéphane Renaud
Madame Christiane Maurice

Présentations verbales

Madame Jeanne Bédard
Monsieur Alain Breton, CEFER de l'Outaouais
Monsieur Robert Marcotte, Cèdres recyclés de l'Outaouais
Madame Geneviève mercier
Madame Catherine Mercier et Nathalie Mercier

MEMOIRE PRESENTE LE 8 JUIN

Monsieur Denis Rouleau, LDC – Gestion et services environnementaux
Monsieur Mike McCrank, Préfet, MRC du Pontiac

Présentations verbales

Madame Catherine Barbeau
Monsieur Serge Labelle
Monsieur Stéphane Renaud
Monsieur Laurent Rodrigue
Monsieur Yann Venne

MEMOIRES PRESENTES LE 9 JUIN 2005

Monsieur André Royer, Association des résidants du parc Champlain et des environs
Monsieur Albert D'Aoust, Les Fabriquants d'humus S.E.N.C.
Madame Valérie Hourdebaigt

Présentations verbales

Monsieur Thomas Gagné
Monsieur Paul Taillefer
Monsieur Robert Thompsett
Monsieur Jean-Yves Tremblay

MEMOIRES SANS PRESENTATION

Monsieur Raymond Maguire
Madame Lynn Crête
Monsieur Lawrence Newman
Monsieur Stéphane Martineau
Monsieur Sylvain Gilbert
Madame Marie-Pier Garneau
Madame Johane La Rochelle
Madame Francine Leduc
Madame Louise Poirier

ANNEXE B : BIBLIOGRAPHIE

Ces documents peuvent être obtenus à la Section de la planification stratégique de la Ville de Gatineau :

- Ville de Gatineau, Module des Travaux publics, « Projet de plan de gestion des matières résiduelles : horizon 2006-2010. »
- Ville de Gatineau, « Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales (8 février 2005). »
- Ville de Gatineau, Section de la planification stratégique, « Plan stratégique 2003-2007, septembre 2003. »

Ce document peut être obtenu au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs ou à l'adresse Internet suivante : www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/mat_res

- Gouvernement du Québec, « Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. »